



Crédit photo : Jérémie Gravel

RAPPORT ANNUEL 2018 PLANIFICATION 2019

425, RUE DU PONT
MONT-LAURIER (QC) J9L 2R6
(819) 623-3485
MRC-ANTOINE-LABELLE.QC.CA

TABLE DES MATIÈRES

Mot du préfet et de la directrice générale	3
Les élus	4
Le territoire	5
La MRC d'Antoine-Labelle en quatre grands axes	6
Compétence	6
Développement.....	6
Services aux municipalités.....	6
Services aux citoyens.....	6
Les ressources financières.....	7
Budget MRC	7
Budget TNO	8
Rémunération des élus.....	8
Les grandes réalisations 2018	9
Lac-à-l'épaule.....	9
Renouvellement de l'entente de fourniture de services professionnels du SGIRN.....	9
Service d'ingénierie	9
Brancher Antoine-Labelle	9
Pôle touristique et communautaire à la gare.....	10
Projet de Sauvetage en milieu isolé	10
Regroupement des OMH	10
Représentativité régionale	11
Les services de la MRC d'Antoine-Labelle	12
Administration générale.....	12
Ingénierie	24
Aménagement du territoire et urbanisme	25
Gestion intégrée des ressources naturelles	28
Évaluation foncière.....	29
Centre local de développement.....	31
Les équipes de travail 2019.....	35
Le conseil et les comités	39



MOT DU PRÉFET ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

C'est avec fierté que nous présentons le rapport annuel 2018 et la planification 2019 de la MRC d'Antoine-Labelle. Ce dossier dresse un portrait complet de l'organisation, en plus d'y présenter les réalisations de la précédente année et les orientations de celle en cours.

L'année 2018 aura été marquée par la continuité et la création de nombreux projets de développement régional. La mobilisation des élus du territoire aura également permis la mise sur pied d'un nouveau service d'ingénierie et le renouvellement du mandat du service de gestion intégrée des ressources naturelles qui permettent de développer des expertises diversifiées répondant aux besoins du territoire.

2018 aura également été l'année où la concertation des MRC des Laurentides aura permis à la MRC d'Antoine-Labelle de se positionner au sein de sa région et de rayonner à l'ensemble du Québec. La grande représentativité et disponibilité des élus dans les divers comités régionaux auront également permis à l'organisation et aux municipalités qui la composent de faire valoir ses projets et ses activités auprès des différents programmes de subventions.

Travailler au service des municipalités et des citoyens qui y habitent demeure la priorité de l'organisation et guide les orientations. La force de la MRC d'Antoine-Labelle réside dans son unicité et ses grands espaces au potentiel immense à exploiter. Soyons fiers d'y habiter !

« Je tiens à remercier tous les employés de la MRC d'Antoine-Labelle pour leur grand professionnalisme et l'ensemble des élus municipaux pour leur travail de concertation vers l'atteinte d'objectifs communs dont s'est doté notre territoire. L'importance de travailler de pair est reconnue par tous et permet de faire valoir, au quotidien les particularités et les joyaux de notre MRC. »

– M. Gilbert Pilote, préfet de la MRC d'Antoine-Labelle



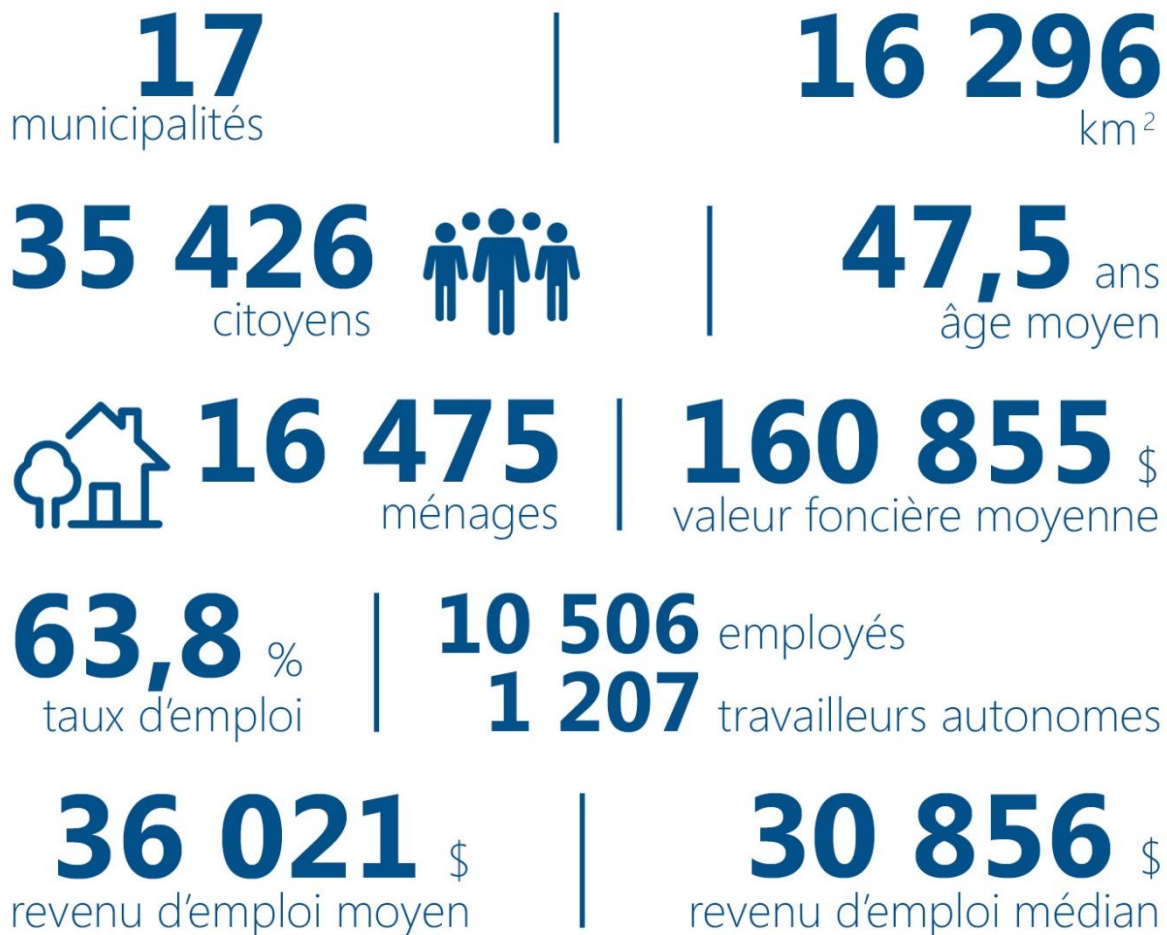
Gilbert Pilote
Préfet et maire de Ferme-Neuve



Mylène Mayer
Directrice générale

LE TERRITOIRE

Ce vaste territoire, situé à 240 km au nord-ouest de Montréal, représente 72 % de la région administrative des Laurentides. Ces 16 296 km² regorgent de nombreux lacs et rivières ainsi que de vastes forêts et de territoires non organisés. Seuls 38 % de ces espaces sont occupés par des municipalités. La MRC d'Antoine-Labelle travaille au service de 17 municipalités et de plus de 35 000 habitants. La faible densité de population, c'est-à-dire près de trois personnes au km², et les distances à parcourir accentuent la pertinence de la mise en commun des ressources et de la concertation des instances municipales.¹



¹ Description tirée de la Planification stratégique des communications de la MRC d'Antoine-Labelle, réalisée à l'automne 2018 par la firme Arcand conseil;

² Statistiques tirées de l'Institut de la statistique du Québec.

LA MRC EN QUATRE GRANDS AXES

Compétence

- + Développement économique ³
- + Gestion des cours d'eau
- + Plan de gestion des matières résiduelles
- + Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)
 - + Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT)
 - + Interventions ciblées
- + Schéma d'aménagement et de développement du territoire
- + Schéma de couverture de risque en sécurité incendie
- + Territoires non organisés (TNO)

Développement

- + Développement culturel
- + Internet haute vitesse
- + Mise en valeur des terres publiques intramunicipales (TPI)
- + Parcs régionaux
- + Plan de développement de la zone agricole
- + Politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- + Promotion touristique ⁴
- + P'tit Train du Nord
- + Stratégie jeunesse

Services aux municipalités

- + Entente en urbanisme
- + Évaluation foncière
- + Génie civil
- + Géomatique et cartographie
- + Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) et Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM)
- + Règlement d'abattage d'arbres en forêt privée
- + Vente pour non-paiement de l'impôt foncier

Services aux citoyens

- + Gestion des baux de villégiature et des baux de sable et gravier
- + Programme d'aide à l'amélioration de l'habitat
- + Support au transport adapté et collectif

³ Responsabilités déléguées au CLD de la MRC d'Antoine-Labelle;

⁴ Ibid.

LES RESSOURCES FINANCIÈRES

Budget MRC

Le budget 2018 de la MRC d'Antoine-Labelle totalisait 7 415 899 \$, dont 2 945 695 \$ (39,7 %) étaient à la charge des municipalités, alors que le budget 2019 totalise une somme de 7 797 454 \$, dont 3 018 965 \$ (38,7 %) correspondent aux quotes-parts des municipalités et 4 778 489 \$ sont financés par différents services rendus et programmes gouvernementaux.

Les quotes-parts des municipalités subissent une augmentation de 2,18 % correspondant à l'IPC de septembre 2018 sur l'ensemble du Canada. Ainsi, le taux d'augmentation pour 2019 est inférieur au taux moyen d'augmentation des cinq dernières années qui se situe à 2,89 %.

Via les quotes-parts des municipalités, la MRC verse un montant de 418 961 \$ (409 942 \$ en 2018) au Centre local de développement (CLD) pour son fonctionnement, soit une augmentation de 2,2%. Un montant de 169 190 \$ (le même qu'en 2018) sera également remis au CLD pour la réalisation de son mandat de promotion touristique. Ces montants représentent 19,48 % des quotes-parts de 2019 (19,7 % en 2018). Ainsi, cette augmentation du budget octroyé au CLD porte les quotes-parts des municipalités à une hausse totale de 2,49 % par rapport à l'année précédente. De plus, la MRC remet un second montant de 293 000 \$ pour le fonctionnement du CLD, ainsi qu'un montant de 80 000 \$ afin de prioriser des actions pour le développement économique de la région. Ces deux sommes sont puisées à même l'enveloppe du Fonds de développement des territoires (FDT).

Sur les comptes de taxes des municipalités locales, le coût des quotes-parts représente donc 0,0632 \$ du 100 \$ d'évaluation, dont 0,01231 \$ est redistribué au CLD.

Revenus		2019	2018
39 %	Contribution des municipalités	3 018 965 \$	2 945 695 \$
20 %	Transferts de droit - Fonds développement du territoire (FDT)	1 587 526 \$	1 582 808 \$
9 %	Revenus provenant des délégations de gestion (TPI et baux)	739 429 \$	833 788 \$
7 %	Subvention ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (PADF)	522 748 \$	247 865 \$
6 %	Services rendus aux municipalités, autres organismes et revenus autres	484 687 \$	313 288 \$
5 %	Autres subventions	389 756 \$	406 781 \$
4 %	Transferts de droit - Redevances des ressources naturelles (pacte fiscal)	342 518 \$	399 154 \$
4 %	Revenus de la cour municipale (incl. la cotisation annuelle/ entente)	278 304 \$	285 700 \$
3 %	Affectation de surplus	240 624 \$	215 418 \$
1 %	Loyers (édifice Émile-Lauzon, P'tit Train du Nord et gares)	108 877 \$	118 502 \$
1 %	Revenus frais de gestion - Délégation de gestion (baux, TPI et restauration)	75 000 \$	66 900 \$
100 %	Revenus totaux	7 788 434 \$	7 415 899 \$

Dépenses		2019	2018
18 %	Service de l'évaluation foncière	1 364 607 \$	1 309 207 \$
17 %	Administration générale, restauration et greffe	1 342 833 \$	1 198 228 \$
17 %	Promotion et développement économique	1 316 625 \$	1 284 486 \$
9 %	Délégation de gestion (fonds TPI et baux)	739 429 \$	833 788 \$
9 %	Aménagement, urbanisme et zonage	737 570 \$	797 250 \$
7 %	Service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN)	522 683 \$	280 165 \$
5 %	Loisirs et culture - P'tit Train du Nord et gares	410 257 \$	525 555 \$
4 %	Frais de financement et remboursement de la dette	314 922 \$	369 130 \$
3 %	Cour municipale	252 218 \$	272 620 \$
3 %	Service d'ingénierie	214 540 \$	- \$
2 %	Transport collectif et identification territoriale	162 000 \$	152 201 \$
2 %	Politique culturelle (agent et entente de développement)	135 975 \$	130 110 \$
1 %	Hygiène du milieu, santé et bien-être	101 355 \$	90 844 \$
1 %	Schéma couverture de risque en incendie	87 860 \$	104 265 \$
1 %	Dépenses d'investissement	43 310 \$	29 800 \$
1 %	Loisirs et culture - Contribution à des organismes	42 250 \$	38 250 \$
100 %	Dépenses totales	7 788 434 \$	7 415 899 \$

Budget TNO

Le budget 2018 des territoires non organisés (TNO) présentait une augmentation globale des dépenses de 3,17 %. Elle était notamment justifiée par les augmentations de la contribution à la Sûreté du Québec, des coûts reliés à l'entretien des lieux d'enfouissement ainsi qu'à la participation à l'acquisition d'orthophotos en partenariat avec le secteur privé. Ainsi la taxe foncière générale augmentait à 0,40973 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Le budget 2019 pour les TNO présente une baisse globale des dépenses de 6,64 %. Ces diminutions sont justifiées par la réduction des contributions à l'entretien et la réfection des chemins et des ponts. Ainsi la taxe foncière générale est sensiblement la même qu'en 2018, soit 0,40966 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Revenus		2019	2018
39 %	Taxes	297 967 \$	334 599 \$
28 %	Transfert de droit (péréquation) et compensation terres publiques	214 293 \$	214 272 \$
18 %	Affectation de surplus *	141 996 \$	162 564 \$
9 %	Taxes sur immeubles du gouvernement du Québec (compensation)	66 390 \$	65 490 \$
5 %	Services rendus à la MRC - Évaluation foncière, baux et P'tit Train du Nord	39 780 \$	37 840 \$
1 %	Revenus d'intérêts	5 000 \$	5 000 \$
0 %	Imposition de droits (permis)	1 000 \$	1 200 \$
100 %	Revenus totaux	766 426 \$	820 965 \$

* Excluant la réserve de 145 000 \$ pour l'entretien de chemins et de ponts, LETI et imprévus.

Dépenses		2019	2018
48 %	Aménagement, urbanisme et zonage	364 645 \$	351 069 \$
20 %	Administration générale	154 165 \$	149 785 \$
8 %	Transport (réfection de chemins et de ponts)	58 104 \$	108 300 \$
7 %	Sécurité publique - Contribution à la Sûreté du Québec	56 000 \$	55 000 \$
7 %	Hygiène du milieu - Entretien des sites d'enfouissement	52 500 \$	56 269 \$
4 %	Dépenses d'investissement (agrandissement LETI et clôture)	30 250 \$	51 000 \$
3 %	Évaluation foncière (quote-part MRC)	23 075 \$	19 840 \$
2 %	Développement économique et tourisme	14 991 \$	15 437 \$
1 %	Protection de l'environnement et cours d'eau	6 432 \$	6 539 \$
1 %	Sécurité publique - Autres ententes	6 150 \$	2 603 \$
0 %	Loisirs et culture (exposition archéologique et projets campings)	114 \$	5 123 \$
100 %	Dépenses totales	766 426 \$	820 965 \$

Rémunération des élus

En 2013, la MRC s'est dotée d'un règlement relatif à la rémunération et au remboursement des dépenses inhérentes à diverses fonctions visées. Ce règlement fixe les paramètres de rémunération et de remboursement des dépenses aux personnes occupant les fonctions de préfet, de préfet suppléant, de membre du comité administratif de la MRC, de membre du conseil de la MRC et de membre de certains comités reconnus par la MRC. En 2018, considérant les récentes modifications à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, il y a lieu de modifier ce règlement pour tenir compte des nouvelles balises encadrant la rémunération des élus municipaux.

Le projet de règlement prévoit que, désormais, l'allocation de dépenses cesse d'être versée à un membre du conseil de la MRC lorsque le montant de l'allocation reçu par ce membre dépasse le seuil fixé par la loi. La méthode de calcul de la rémunération du préfet de la MRC a ainsi été ajustée afin que ce dernier puisse conserver la même rémunération globale. De plus, la rémunération accordée à un membre du conseil de la MRC pour assister à un comité ne sera dorénavant accordée que lorsque ce comité est un organe de la MRC, d'un organisme mandataire de la MRC ou d'un organisme supramunicipal. Enfin, une compensation financière pourra être accordée à un membre du conseil de la MRC pour perte de revenus, s'il doit participer à des interventions effectuées par la MRC en raison d'un état d'urgence sur le territoire.

Lac-à-l'épaule

Suivant le dernier processus électoral, la MRC d'Antoine-Labelle a initié une rencontre stratégique de type lac-à-l'épaule pour marquer le début du nouveau mandat des mairesses et maires de la région. Cette démarche visait à faciliter la concertation et à se doter d'une vision commune en échangeant sur les dossiers jugés prioritaires, tout en créant une synergie entre les décideurs et favoriser une compréhension commune des mandats à réaliser. L'activité se déclinait en deux grandes thématiques, soit les *Rôles et enjeux de gouvernance* ainsi qu'*Agir ensemble*, en plus de plusieurs autres sujets dont l'esprit d'équipe régional. C'est sous le signe du respect, de l'écoute mutuelle et de la transparence que les élus se sont réunis pour élaborer une stratégie de développement régional concertée, dans l'objectif de provoquer des résultats bénéfiques sur notre territoire, et donc, dans chacune de leur collectivité respective.

Résultant de ce lac-à-l'épaule, le conseil de la MRCAL a procédé, en 2018, à une révision du mode de fonctionnement des nominations au sein des comités. En 2019, le conseil procédera à l'analyse du suffrage universel comme possible mode de votation pour les élections.

Renouvellement de l'entente de fourniture de services professionnels du SGIRN

Arrivée à échéance le 31 mars 2018, l'*Entente de délégation concernant la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF)* du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a été renouvelée avec les huit MRC de la grande région des Laurentides pour la période 2018-2021. À cet effet, les MRC touchées par l'aménagement forestier en territoire public et signataires de l'entente, les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, des Pays-d'en-Haut et d'Argenteuil, ont de nouveau désigné Antoine-Labelle à titre d'organisation responsable de la fourniture de services professionnels visant la gestion du PADF.

Service d'ingénierie

À l'automne 2017 et suivant le dépôt du rapport réalisé dans le cadre du *Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)*, certaines municipalités ont fait part à la MRC d'un besoin d'expertise et d'accompagnement en matière de génie civil. C'est pourquoi, en 2018, la MRC a analysé la possibilité de mettre en place un service d'ingénierie.

Par l'intérêt démontré, une demande au *Programme d'aide financière pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal* a été présentée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Le 23 mars 2018, la MRC recevait une réponse favorable à sa demande d'aide financière de 50 000 \$. À la suite de la réception de cette aide, la MRC a procédé à l'embauche de Mme Andrée-Anne Lemieux, ingénieure en génie civil, à titre de directrice du service d'ingénierie de la MRC. Le nouveau service aux municipalités a débuté ses activités le 27 juin 2018.

Brancher Antoine-Labelle

En mai 2018, dans le cadre du projet Brancher Antoine-Labelle pour doter la population du territoire d'un service Internet haute vitesse, la MRC d'Antoine-Labelle a octroyé un contrat de 2 300 000 \$ à la société spécialisée en génie, CIMA+, pour la réalisation des travaux d'ingénierie du réseau de fibres optiques.

Entre les mois de juin et de septembre 2018, des équipes de CIMA+ ont parcouru la MRCAL afin d'effectuer les relevés des structures de soutènement, ainsi que les relevés et la conception des centres de données. Ces travaux ont permis d'élaborer l'architecture du réseau, en plus d'identifier les possibles travaux préparatoires en vue de l'installation de la fibre optique. Ainsi les deux phases de déploiement et les échéanciers prévus ont pu être déterminés et partagés.

Suivant ces travaux d'ingénierie, deux appels d'offres ont été lancés. Le premier visait l'aménagement de 14 centres de données. Cela consiste à l'achat et à l'installation des équipements qui permettront de transporter les données numériques et ainsi fournir les services Internet, de télévision et de téléphonie aux abonnés. Le second concernait le volet passif du réseau, soit le déploiement de la fibre optique jusqu'aux immeubles pour la phase 1.

Pôle touristique et communautaire à la gare

À la fin de l'été 2018, la MRC d'Antoine-Labelle a mis sur pied, sous les recommandations de l'Enclume, une coopérative de travail du domaine de l'aménagement du territoire, le projet d'aménagement d'un pôle touristique et communautaire sur le site de l'ancienne gare ferroviaire, appuyé de partenaires importants, la Maison Lyse-Beauchamp, la Ville de Mont-Laurier, la corporation du parc linéaire Le P'tit Train du Nord et le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle.

Le contrat d'architecture de paysage a été confié à la firme TRAME. Les plans et devis soumis ont donné le coup d'envoi à la réalisation des travaux d'excavation et d'aménagement paysager opérés par l'entreprise Gaétan Lacelle Excavation. Ces travaux constituaient la phase 1 du projet et visaient à réaliser un stationnement et un trottoir en poussière de pierre, à procéder aux aménagements paysagers ainsi qu'à l'installation de bases de béton pour la pose éventuelle de lampadaires. Cette première phase du projet était subventionnée à la hauteur de 119 000 \$ par le Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR), 15 750 \$ par le Fonds de développement des territoires (FDT), 10 000 \$ par la Ville de Mont-Laurier et 4 000 \$ par la MRCAL, totalisant un investissement de 148 750 \$.

Projet de Sauvetage en milieu isolé

En 2018, la MRC d'Antoine-Labelle obtenait une subvention de 185 087 \$ dans le cadre du *Programme d'aide financière pour le soutien à l'organisation des interventions d'urgence hors du réseau routier* du ministère de la Sécurité publique afin de réaliser le projet de Sauvetage en milieu isolé (SUMI). Cette aide financière se décline en trois volets qui visent l'accroissement de la protection des citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier au Québec, soit la mise en place d'un *Protocole local d'intervention d'urgence* (PLIU), l'achat de matériel et d'équipement destinés au sauvetage hors route ainsi que les projets spéciaux visant la prévention d'incident. Ainsi, au cours de l'année, le service de sécurité incendie de la MRCAL a élaboré plusieurs projets répondant aux besoins et aux attentes du programme, en plus de miser sur la sécurité de ces citoyens.

Protocole local d'intervention d'urgence

Dans le cadre du volet 1 du projet SUMI, une somme de 5 000 \$ a permis la rédaction et la mise en place du PLIU. Ce protocole contient les tâches et responsabilités des différents intervenants d'urgence, la description et l'emplacement des équipements de sauvetage, les méthodes de communication entre intervenants, ainsi que le bottin des ressources. S'ajouteront à ces éléments la liste des points d'évacuation, les coordonnées GPS et la description des trajets pour s'y rendre. Le PLIU sera en constante évolution par l'ajout d'information et par les mises à jour de celle-ci favorisant la protection des citoyens dans les secteurs non accessibles par le réseau routier.

Achat de matériel et d'équipement de sauvetage

Afin de compléter le volet 2 du projet SUMI pour lequel la MRCAL s'est vue accorder un financement de 86 200 \$, celle-ci a procédé à l'acquisition de trois véhicules tout-terrain avec chenilles et de deux remorques fermées pour le transport des équipements de sauvetage, tels que les VTT, les traîneaux d'évacuation, les équipements de protection personnelle et plusieurs autres. Ces équipements sont répartis dans les services de sécurité incendie (SSI) de Rivière Kiamika, Rivière-Rouge, Ferme-Neuve et Notre-Dame-du-Laus.

Projets spéciaux visant la prévention d'incidents

Quant à la somme de 93 887 \$ pour le volet 3 du projet SUMI visant la mise en place de projets spéciaux visant la prévention d'incident en milieu isolé, la MRCAL a offert des formations aux intervenants d'urgence pour l'utilisation de cartes, de GPS et de boussoles, en plus des formations de base sur l'immobilisation des blessés et des techniques d'aide aux paramédics. Des équipes de sauvetage ont été constituées de ces intervenants formés et ceux-ci ont participé à des simulations sur le terrain afin de parfaire leur préparation. En plus de ces formations, la MRCAL a aménagé des points de rencontre en territoires non organisés (TNO) pour les services d'urgence, a procédé à l'installation de signalisation et, en 2019, coordonnera une démarche de promotion de ces points d'évacuation d'urgence.

Regroupement des OMH

En 2018, dans la foulée de la restructuration des offices municipaux d'habitation (OMH) au Québec due à l'obligation légale de la loi 83, les OMH de Ferme-Neuve, Lac-des-Écorces, L'Ascension, Mont-Laurier, Nominique, Notre-Dame-du-Laus et Rivière-Rouge se sont regroupés en vue d'améliorer les services offerts aux citoyens locataires ou demandeurs d'un logement à loyer modique. Ce regroupement prend l'appellation d'Office municipale d'habitation des Hautes-Laurentides.

Cinq grandes étapes, selon trois phases distinctes, ont mené au regroupement des OMH sur le territoire, soit la concertation et l'élaboration d'un plan d'affaires, la demande de création du nouvel OH auprès de la SHQ et la mise en œuvre du nouvel OMH en date du 1^{er} janvier 2019.

Représentativité régionale

Au cours de l'année 2018, plusieurs programmes régionaux ont amené la MRC d'Antoine-Labelle à se montrer active et celle-ci a tenu à représenter le territoire au sein de nombreux comités régionaux. Par cette participation rigoureuse, la MRCAL souhaite exposer ses particularités et ses besoins, veut se positionner à l'ensemble des Laurentides et du Québec, en plus de faire valoir ses projets auprès des différents programmes de subventions. De plus, la MRCAL mise sur la concertation avec les autres MRC, tant celles des Laurentides que celles des autres régions administratives du Québec, pour mettre à profit les échanges et le partage d'expertise.

LES SERVICES DE LA MRC

Administration générale

La diversité des dossiers et des projets de l'administration générale démontre que la force de l'organisation réside dans sa multidisciplinarité. La MRC d'Antoine-Labelle joue également le rôle de pionnière en mettant sur pied des initiatives de grande valeur pour tout le territoire et pour les citoyens qui y habitent.

RESSOURCES HUMAINES

Au sein de son organisation, la MRCAL jouit de l'expertise de près de 50 employés. Par la mise en place de nouveaux services ou par la création de projets, la restructuration, l'embauche et le remplacement de ressources sont et demeureront des dossiers essentiels au bon fonctionnement de l'institution.

Réalisations 2018

- + Procéder aux remplacements permanents de ressources humaines quittant pour la retraite, dont certains postes cadres;
- + Mise à jour de la *Politique sur le harcèlement psychologique et sexuel en milieu de travail*;
- + Mise à jour du code d'éthique des employés dû aux nouvelles obligations législatives.

Orientations 2019

- + Procéder aux remplacements de ressources humaines, en raison d'absences temporaires et permanentes;
- + Procéder aux négociations de la convention collective.

COUR MUNICIPALE

La cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle assume la gestion des constats en matière pénale en ce qui concerne les infractions aux différents règlements municipaux (zonage, sécurité, paix, ordre, stationnement et circulation, etc.). La cour municipale a également compétence quant aux constats émis sur les chemins municipaux par la Sûreté du Québec (SQ) en application à certaines lois québécoises, telles que le *Code de la sécurité routière*, la *Loi sur les Véhicules Hors Routes* et la *Loi sur les Propriétaires, les Exploitants et les Conducteurs de Véhicules Lourds*, de même qu'à la gestion des constats d'infraction émis par la SQ sur les routes numérotées traversant le territoire des municipalités participantes. De plus, elle a également compétence relativement aux dossiers en matière civile concernant les recours intentés en vertu d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance de la municipalité pour le recouvrement d'une somme d'argent due à raison notamment de taxe, licence, tarif, droit, compensation ou permis.

Les auditions de la cour municipale ont lieu à la salle des Préfets de la MRC d'Antoine-Labelle et parfois à la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge. Depuis septembre 2017, la cour municipale est sous la présidence de l'Honorable Catherine Haccoun.

Réalisations 2018

- + Offrir des formations pour les nouveaux élus et les officiers municipaux;
- + Rédiger le règlement uniformisé sur les systèmes d'alarme;
- + Mettre en place un procédurier relatif à l'émission des avis et constats d'infraction pour fausse alarme pour la cour municipale, les municipalités et la SQ.

15

séances

3 356

constats émis

1 088

dossiers judiciaires

1 230

jugements rendus*

* incluant certains dossiers des années antérieures

Poursuivant	Constats d'infraction émis			Cheminement des constats			Cheminement des dossiers à la cour				
	CSR-VHR	RGM	TOTAL	Payés dans 30 jours	Dossiers transférés à la cour	TOTAL	Acquittés / retirés	Contestés / coupables	Jugements par défaut	Décisions à venir	TOTAL
Chute-Saint-Philippe	11	0	11	0	11	11	0	0	0	11	11
Ferme-Neuve	29	1	30	17	11	28	0	0	10	1	11
Kiamika	52	0	2	0	1	7	0	0	1	0	1
La Macaza	13	7	20	10	9	19	0	3	5	1	9
Lac-des-Écorces	17	6	23	8	13	21	0	1	9	3	13
Lac-du-Cerf	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Lac-Saguay	0	4	4	2	1	3	0	0	1	0	1
Lac-Saint-Paul	2	0	2	2	0	2	0	0	0	0	0
L'Ascension	9	0	9	3	6	9	0	1	5	0	6
Mont-Saint-Michel	4	0	4	2	2	4	0	0	0	2	2
Nominingue	35	5	40	12	18	30	2	2	14	0	18
Notre-Dame-de-Pontmain	0	21	21	3	7	10	0	0	0	7	7
Notre-Dame-du-Laus	38	2	40	19	15	34	0	7	6	2	15
Sainte-Anne-du-Lac	20	1	21	10	10	20	0	3	7	0	10
St-Aimé-du-Lac-des-Îles	6	2	8	2	4	6	0	1	3	0	4
Rivière-Rouge	264	58	322	156	122	278	5	30	70	17	122
Territoires non organisés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MRC d'Antoine-Labelle	0	8	8	3	2	5	0	2	0	0	2
Procureur général du Québec	2 791	0	2 791	1 725	856	2 581	8	186	579	83	856
Total	3 241	115	3 356	1 974	1 088	3 062	15	236	710	127	1 088

CSR : Code sécurité routière
VHR : Véhicule hors route
RGM : Règlement municipal

Comparativement à l'année 2017, la cour municipale de la MRC d'Antoine-Labelle a connu une augmentation des constats d'infraction émis de 15,8 %. Cette statistique démontre la pertinence de ce service pour les municipalités de même que l'efficacité de son fonctionnement.

Orientations 2019

- + Tenir 26 séances de la cour municipale;
- + Élaborer un projet d'uniformisation d'un règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les lieux publics suivant la nouvelle législation réglementant le cannabis;
- + Tenir une formation visant l'accompagnement des officiers municipaux responsables de l'émission des constats d'urbanisme et employés municipaux appelés à traiter de façon directe les dossiers à la cour;
- + Coordonner et colliger le protocole de traitement de la gestion des fausses alarmes en regard du règlement uniformisé sur les systèmes d'alarme par les municipalités mis en place en 2018.

BRANCHER ANTOINE-LABELLE

Le projet Brancher Antoine-Labelle a pour objectif de fournir à 16 478 logements et commerces une connexion Internet haute vitesse, ce qui représente 97,5 % des immeubles n'ayant pas déjà cet accès. Le projet, s'échelonnant jusqu'au printemps 2021, comporte plusieurs étapes cruciales à sa réalisation. Brancher Antoine-Labelle est rendu possible grâce au financement de 26 millions \$ des gouvernements fédéral et provincial.

Réalisations 2018

- + Octroyer le contrat pour l'ingénierie du réseau de fibres optiques à CIMA+;
- + Octroyer le contrat pour l'accompagnement en gestion de projet à YRH;
- + Obtenir la déclaration de compétences en matière d'infrastructures communautaires de télécommunication;
- + Obtenir les cessions du réseau global de fibres optiques par les municipalités à la MRCAL;
- + Élaborer la stratégie de communication du projet Brancher Antoine-Labelle;
- + Négocier trois ententes de contribution par les gouvernements;
- + Appuyer le démarrage de la Coopérative de télécommunication d'Antoine-Labelle (CTAL);
 - + Participer à l'événement Bâtisseurs d'avenir à haute vitesse;
 - + Élaborer le contrat de services professionnels visant l'accompagnement technique pour le démarrage d'une entreprise de télécommunication;
- + Signer l'entente de partenariat entre la MRCAL et CTAL quant à l'opération du réseau de fibres optiques.

Orientations 2019

- + Poursuivre les demandes de permis aux propriétaires de poteaux pour accrocher la fibre optique sur les installations existantes;
- + Réaliser une évaluation de la résilience aux changements climatiques dans le cadre des ententes gouvernementales;
- + Réaliser la stratégie de communication du projet Brancher Antoine-Labelle;
 - + Réaliser les capsules vidéo;
 - + Élaborer une carte interactive du réseau de fibres optiques;
- + Réaliser les travaux d'aménagement des centres de données;
- + Débuter le déploiement de la fibre optique des phases 1 et 2 du volet passif du réseau.

COMMUNICATION

Les communications de la MRC d'Antoine-Labelle permettent à l'organisation de se positionner en tant qu'institution essentielle et innovatrice par le partage d'information sur ses dossiers, ses projets et ses activités. Les communications favorisent également la visibilité et la notoriété de la MRC au sein de sa communauté, en plus de la faire rayonner à l'extérieur du territoire.

Réalisations 2018

- + Élaborer les rapports annuels et les planifications de travail annuelles;
- + Produire de nombreuses communications en lien avec les dossiers de la MRCAL;
- + Accompagner les différents services de la MRCAL dans la création d'outils de communication et dans la diffusion de leur information;
- + Coordonner les relations entre les médias et l'organisation, en plus d'assurer les suivis à l'égard des demandes d'information des médias sur les différents dossiers de la MRCAL;
- + Planification d'une soirée d'accueil et de présentation des dossiers de la MRCAL à l'ensemble des nouveaux élus;
- + Tenir les chroniques mensuelles *Ma région vue par...* à la radio de CFLO FM;
- + Planifier une formation en relations médias pour les maires, les cadres municipaux et les employés de la MRCAL;
- + Mettre à jour du site web de la MRCAL;
- + Réaliser une planification stratégique des communications visant à définir une ligne directrice des communications et à cibler les actions à prioriser pour augmenter la visibilité et la notoriété de l'organisation.

Orientations 2019

- + Participer à une démarche de marketing territoriale à l'échelle des Laurentides, un projet financé par le FARR et coordonné par la MRC Thérèse-De Blainville;
- + Coordonner les rencontres internes, prévues deux fois par année, visant le partage des dossiers et les avancées des projets;
- + Produire une politique de visibilité pour la MRCAL afin d'uniformiser et optimiser le positionnement de l'organisation sur ses outils et ceux de ses partenaires;
- + Élaborer une politique de gestion des médias sociaux visant à tracer une ligne éditoriale et encadrer leur utilisation;
- + Rédiger une nétiquette à afficher sur le site web et les médias sociaux de la MRCAL pour baliser les échanges sur le web.

CULTURE ET PATRIMOINE

En 2013, la MRC adoptait sa première politique culturelle, outil encadrant les actions en culture sous quatre grandes orientations inspirées des enjeux soulevés par la communauté culturelle et les citoyens : l'intervention culturelle et le développement économique, le soutien à l'action culturelle, la participation de la population à la culture et l'identité culturelle et le rayonnement régional.

Le mandat de la MRCAL en développement culturel consiste à travailler en partenariat avec le milieu culturel et les municipalités afin de mettre en œuvre le plan d'action, maximiser et diversifier l'intervention culturelle sur le territoire tout en respectant les objectifs et orientations déterminés dans la politique culturelle. À cet effet, une entente, une politique et un programme étaient en vigueur à la MRC en 2018 :

- + Entente de développement culturel 2018-2020 du ministère de la Culture et des Communications (MCC);
- + Politique de soutien aux organismes culturels (2018-2019) de la MRC d'Antoine-Labelle;
- + Programme de partenariat territorial des Laurentides (2017-2019) du Conseil des arts et des lettres du Québec.

Réalisations 2018

- + Réaliser, avec les partenaires impliqués, les huit projets culturels prévus dans le cadre de l'Entente de développement culturel MCC-MRCAL 2018-2020 :
 - + Colloque citoyen en patrimoine bâti de la MRCAL par la MRCAL;
 - + Pellicule patrimoine, un projet de mise en valeur du patrimoine bâti de la MRCAL, par l'artiste Valérie Levasseur;
 - + Création d'une œuvre d'art sur le parc linéaire le P'tit Train du Nord à la gare de Rivière-Rouge par l'artiste-sculpteur, Michel Giroux (inauguration prévue en 2019);
 - + Circuit d'interprétation historique *Sur les traces de Jos Montferrant* par la Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides;
 - + Tournée culturelle, *La Générale*, du théâtre de la relève artistique dans les parcs de la MRCAL par le Noble théâtre des trous de siffleux;
 - + Intégration d'une œuvre d'art sur la légende du Windigo et ateliers de médiation culturelle par le Parc régional Montagne du Diable;
 - + Ateliers de contes dans les établissements de personnes âgées par le Festival interculturel de la Lièvre;
 - + La culture une bonne affaire, une rencontre entre le milieu de la culture et le milieu des affaires par la MRCAL.
- + Accompagner les artistes et les organismes culturels dans la recherche de partenaires financiers et de services pour la réalisation des projets prévus en 2019 et 2020 à l'entente de développement MCC-MRCAL 2018-2020;
- + Accompagner quatre municipalités et la MRCAL dans le dépôt d'un projet au MCC dans le cadre d'une bonification de 30 000 \$ à l'entente de développement culturel en 2019;
- + Lancer l'appel de propositions aux artistes en arts visuels et en métiers d'art des Laurentides pour la création d'œuvres d'art sur le P'tit Train du Nord et soutenir les artistes retenus dans la réalisation de leur œuvre;
- + Lancer le deuxième appel de dossiers pour la Politique de soutien aux organismes culturels de la MRCAL et accompagner les organismes retenus dans la réalisation de leur activité :
 - + Le comité des gares de Nominique avec son projet *La Grande Traite culturelle des conteux, gosseux et patenteux* a été soutenu à la hauteur de 4 000 \$;
 - + Double-Défi a été soutenu à la hauteur de 4 000 \$ pour la promotion du Festival international de théâtre de Mont-Laurier 2019 et le développement de marchés;
 - + Pour la tenue de la programmation du Festival international des Hautes-Laurentides 2018, le Carrefour Bois-Chantants a obtenu une aide financière de 4 000 \$;
 - + La Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides s'est vue octroyer une aide financière de 3 000 \$ pour la refonte de son site web.
- + Soutenir des organismes culturels via le fonds de développement des territoires :
 - + Centre d'exposition de Mont-Laurier (5 000 \$);
 - + Bureau du cinéma et de la télévision des Laurentides (3 250 \$);
 - + La Commission scolaire Pierre-Neveu, en collaboration avec Muni-Spec Mont-Laurier, pour les programmes scolaires Aventure T, Wow Théâtre et Fiesta musicale (10 000 \$).
- + Promouvoir le deuxième appel de projets du Programme de partenariat territorial des Laurentides du CALQ en collaboration avec le Conseil de la culture des Laurentides et mobiliser les artistes et organismes culturels à déposer un projet :

- + Deux projets artistiques ont été soutenus;
 - L'artiste visuel Benoit Ricard avec son projet « Battre la campagne : une approche par la réalité augmentée de la peinture de paysage par l'artiste en arts visuels » pour un montant de 12 000 \$;
 - Le Carrefour Bois-Chantants avec son projet « Développement et fidélisation du public » du Festival international Hautes-Laurentides pour un montant de 4 000 \$.
- + Poursuivre les démarches pour l'intégration de la culture dans les lieux touristiques auprès des intervenants du milieu;
- + Maintenir le portail culturel à jour et poursuivre la diffusion d'information en matière de culture.

Orientations 2019

- + Poursuivre la réalisation, avec les partenaires impliqués, des onze projets culturels (ajouts possibles) dans le cadre de l'entente de développement culturel MCC-MRCAL 2018-2020 :
 - + Journées de découverte des métiers artistiques par la Commission scolaire Pierre-Neveu;
 - + Initiative émergente en culture favorisant l'engagement des jeunes de la MRCAL comme acteurs en culture par la MRCAL;
 - + Création et inauguration d'œuvres d'art public sur le tracé du parc linéaire le P'tit Train du Nord par la MRCAL;
 - + Projet de mise en valeur du patrimoine militaire de La Macaza et activités d'interprétation par la Maison de la culture de La Macaza;
 - + Ateliers de transmission des savoir-faire artisanaux traditionnels liés à la vie quotidienne des femmes par la MRCAL;
 - + Intégration d'une œuvre d'art dans la nature et activité de médiation culturelle par le Parc régional Montagne du Diable;
 - + Intégration d'une œuvre d'art dans la nature et activité de médiation culturelle par le Parc régional du Poisson Blanc;
 - + Ateliers de conte avec la clientèle immigrante au centre d'alphabétisations et de francisation par la Griffe d'Alpha;
 - + Tournée culturelle, La Générale, dans les parcs de la MRCAL par le Noble Théâtre des trous de siffleux;
 - + Formation en photographie et concours photo sous le thème des paysages culturels patrimoniaux par la MRCAL;
 - + Forum sur le patrimoine religieux par la MRCAL.
- + Mettre en valeur les artistes dans les espaces de bureaux et les salles de réunions de la MRCAL;
- + Lancer le second appel de propositions aux artistes en arts visuels et en métiers d'art des Laurentides pour la création d'œuvres d'art sur le P'tit Train du Nord et soutenir les artistes retenus dans la réalisation de leur œuvre;
- + Lancer le troisième appel de dossiers pour la *Politique de soutien des organismes culturels* de la MRCAL et accompagner les organismes retenus dans la réalisation de leur activité;
- + Promouvoir le troisième appel de projets du *Programme de partenariat territorial des Laurentides* du CALQ en collaboration avec le Conseil de la culture des Laurentides et mobiliser les artistes et organismes culturels de la MRCAL à déposer un projet;
- + Établir un plan de communication en culture pour promouvoir les projets culturels réalisés et à venir sur les différentes plateformes.

STRATÉGIE JEUNESSE

La démarche, en partenariat avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle et rendue possible grâce au Secrétariat à la jeunesse, a pour objectif de favoriser les échanges entre les citoyens de 15 à 35 ans et les différents intervenants, dont les intervenants municipaux, tous issus de la MRC d'Antoine-Labelle. C'est l'occasion de mettre en place un espace de concertation visant à les impliquer et à développer le sentiment d'appartenance de ces jeunes à leur région. À cet effet, les réflexions récoltées en 2019 permettront à la MRC de mieux comprendre les enjeux et les besoins de cette clientèle, et donc, d'outiller les décideurs et les différentes organisations du territoire dans leurs divers processus de prise de décision. Les résultats permettront de réfléchir à la mise en place de certaines pratiques ou moyens qui permettraient d'impliquer davantage les jeunes de notre territoire dans plusieurs projets du milieu.

Réalisations 2018

Dans le cadre de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec, le Secrétariat à la jeunesse du Québec (SAJ), en partenariat avec l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et la Fédération québécoise des municipalités (FQM), a lancé un deuxième appel à projets en avril 2018 visant la mise en œuvre de Stratégies jeunesse en milieu municipal.

Les organisations municipales pouvaient alors solliciter une aide gouvernementale visant l'une des démarches et projets suivants :

1. Mener des consultations citoyennes visant les objectifs suivants;
 - a. Écouter et obtenir de l'information des jeunes de 15 à 35 ans sur les raisons de s'installer sur le territoire, leurs perceptions de leur milieu de vie, leurs enjeux, besoins et préoccupations actuels, leurs intérêts et leur avenir dans la MRCAL;
 - b. Questionner les jeunes sur, plus précisément, les enjeux du territoire en lien avec les cinq axes d'interventions de la Politique québécoise de la jeunesse 2030 et les solutions pour y parvenir – santé, éducation, citoyenneté, emploi, entrepreneuriat;
2. Élaborer une Stratégie jeunesse;
3. Mettre en place des comités consultatifs sur la jeunesse;
4. Financer des initiatives ponctuelles inédites pour la jeunesse jugées prioritaires.

Les objectifs poursuivis par la mise en place d'une Stratégie jeunesse sont :

1. Impliquer les jeunes de 15 à 35 afin de connaître leurs opinions, leurs enjeux, leurs intérêts et leurs besoins et évaluer comment la MRC pourrait intégrer ces informations à ses divers processus de prise de décision, afin que les jeunes contribuent au développement de leur collectivité;
2. Adapter nos services et nos façons de faire pour qu'ils correspondent mieux aux jeunes de 15 à 35 ans;
3. Développer un sentiment d'appartenance chez les jeunes dans le but de les retenir et d'en attirer davantage dans la région.

En juin 2018, le SAJ a octroyé la somme de 40 000 \$ à la MRCAL à la suite du dépôt de sa demande d'aide financière pour son projet de Stratégie jeunesse. À cette somme s'ajoutent 5 000 \$ de la MRCAL, 20 000 \$ de Zone Emploi d'Antoine-Labelle et 5 000 \$ du comité culturel de la MRCAL, totalisant le montant à 70 000 \$. Depuis ce jour, la MRCAL a réalisé les actions suivantes :

- + Créer un comité jeunesse interne formé d'employés de la MRCAL;
- + Procéder au recrutement de 5 ambassadeurs jeunesse au sein de la communauté;
- + Coordonner des rencontres avec le partenaire principal, Zone Emploi d'Antoine-Labelle;
- + Création d'une image visuelle unique au projet;
- + Réaliser des capsules vidéo (planification, conception, réalisation et tournage);
- + Coordonner la confection d'un kiosque en vue des événements à venir en lien avec la démarche;
- + Débuter la coordination de l'événement de lancement ainsi que celle de l'événement de présentation des résultats;
- + Participer à la formation sur les médias sociaux en milieu municipal offerte par l'UMQ;
- + Participation à la journée bilan et transfert organisée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- + Planification des consultations publiques à l'égard de la Stratégie jeunesse.

Orientations 2019

De janvier à septembre 2019, les réalisations envisagées par la MRCAL se déclinent en 3 grandes périodes :

- + Coordonner la conceptualisation, la logistique et la tenue de 13 consultations publiques entre le 7 janvier et le 15 mars, en plus d'élaborer un sondage;
- + Procéder à la compilation et à l'analyse des données récoltées;
- + Diffuser les résultats obtenus lors des consultations publiques.

Un lancement de la démarche est également prévu à la fin du mois de janvier pour officialiser la Stratégie jeunesse de la MRCAL, en plus de la tenue d'un événement de clôture, à prévoir, afin de présenter les résultats obtenus à la population jeunesse.

SÉCURITÉ CIVILE

La MRC d'Antoine-Labelle agit à titre de municipalité pour les territoires non organisés. Ainsi, l'organisation doit assurer la sécurité des occupants de ces territoires en cas de sinistres, tels que des feux de forêt, des ruptures de barrage, etc. La MRCAL assure également un accompagnement auprès des 17 municipalités du territoire dans leurs responsabilités en sécurité civile, agit comme courroie de transmission d'informations et coordonne la formation aux municipalités.

Réalisations 2018

- + Intégrer les tâches reliées à la sécurité civile au poste de coordonnateur régional en sécurité incendie;
- + Organiser une formation sur la sécurité civile pour les municipalités;
- + Déposer une demande d'aide financière au Programme d'aide financière pour la préparation des municipalités locales aux sinistres permettant la réalisation des travaux prévus en 2019.

Orientations 2019

- + Refondre le plan de sécurité civile des territoires non organisés (TNO);
- + Mettre sur pied une procédure d'alerte et de mobilisation des personnes désignées, de la population et des utilisateurs des TNO;
- + Évaluer l'intérêt des municipalités à se doter d'un logiciel commun d'alerte à la population.

SÉCURITÉ INCENDIE

La *Loi sur la sécurité incendie* impose aux MRC la responsabilité d'élaborer un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRSI) afin de mieux encadrer et d'améliorer la prévention, l'intervention et la planification en matière de sécurité incendie sur leur territoire de compétences.

Réalisations 2018

- + Rédiger une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour l'implantation d'un système régionale de radiocommunication;
- + Soutenir et accompagner les services de sécurité incendie (SSI) de MRCAL dans leurs activités (formations, entraînements et prévention);
- + Accompagner les SSI du secteur de la Rouge dans la planification de l'optimisation de leur service en vue d'un regroupement;
- + Mettre en œuvre le projet SUMI en collaboration avec le service de l'aménagement du territoire de la MRCAL (détails du projet en page 10);
- + Rédiger la phase finale du schéma de couverture de risque en sécurité incendie (SCRSI);
- + Aménager les huit sites de borne sèche autorisés par les différents ministères (MELCC, MFFP);
- + Analyser 13 nouveaux sites en vue d'une seconde demande de certificats d'autorisation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).



Orientations 2019

- + Adopter, tenir des consultations publiques, faire attester par la ministre de la Sécurité publique et mettre en vigueur le SCRSI révisé;
- + Rédiger et mettre en place les divers programmes requis au SCRSI (prévention, alimentation en eau, équipements et véhicules, formation et entraînement);
- + Soutenir les SSI vers l'atteinte des objectifs du SCRSI;
- + Effectuer une validation du protocole local d'intervention d'urgence (PLIU) pour le projet de Sauvetage d'urgence en milieu isolé (SUMI) ainsi qu'un suivi des interventions;
- + Octroyer le contrat et effectuer la gestion du projet de radiocommunication régional pour les services de sécurité incendie;
- + Valider les orientations des différents SSI qui ne participent pas actuellement à une démarche de regroupement de leur service;
- + Procéder à la révision de l'entente régionale d'entraide incendie qui établit les modalités de paiement et d'organisation des demandes d'entraides entre les divers SSI du territoire – coûts d'opération des divers véhicules, paiements des salaires de pompiers, etc.;
- + Rédiger une entente régionale concernant les divers sauvetages techniques (SUMI, en hauteur, sur glace, nautique) qui établit certaines modalités – remboursements, nombre de pompiers requis pour chaque type de sauvetage, coûts d'opération des équipements, etc.

P'TIT TRAIN DU NORD

À l'égard du P'tit Train du Nord, la MRC d'Antoine-Labelle détient certaines compétences sur la portion du parc sur son territoire. Notamment, la MRCAL est responsable des travaux d'entretien. La gestion des activités, la promotion et la patrouille, quant à elles, sont déléguées à la Corporation du Parc linéaire le P'tit Train du Nord.

Réalisations 2018

- + Procéder à l'asphaltage de tronçons dans les secteurs de Loranger (Nomingue) et Marchand (Rivière-Rouge) qui avaient fait l'objet de travaux en 2017;
- + Remplacer le tablier de pont dans le secteur du parc industriel à Mont-Laurier;
- + Procéder à la réfection de chaussée et de remplacement de ponceaux dans le secteur Fer à cheval (Lac-Saguay);
- + Réaliser une étude de faisabilité pour le rétablissement du tracé original du P'tit Train du Nord au km 198 à Mont-Laurier;
- + Réaliser le plan d'aménagement du pôle communautaire et touristique de la Gare de Mont-Laurier;
- + Aménager un stationnement et réaliser les travaux d'aménagement paysager à la Gare de Mont-Laurier;
- + Poursuivre les travaux de mise à jour du mobilier du parc (tables et bancs);
- + Accompagner la Maison Lyse-Beauchamp dans le dépôt d'une demande d'aide financière au Programme national de partage des frais pour les lieux patrimoniaux visant à revaloriser la gare.

Orientations 2019

- + Réaliser les travaux de réfection de l'infrastructure dans les secteurs du parc industriel à Mont-Laurier et de Bellerive (Nomingue);
- + Rechercher du financement pour le rétablissement du tracé original du P'tit Train du Nord au km 198 à Mont-Laurier et pour le remplacement du pont Noir à Nomingue;
- + Aménager le débarcadère pour autobus, le lien cyclable et piétonnier ainsi que la placette de la Gare à Mont-Laurier;
- + Procéder à l'asphaltage de tronçons dans le secteur de Mont-Laurier (parc industriel et ponceaux 2018);
- + Lancer un appel de solutions visant à animer les lieux, en collaboration avec la Maison Lyse-Beauchamp;
- + Remplacer le tablier de pont dans le secteur de la pisciculture à Lac-des-Écorces;
- + Réviser les ententes d'occupation du P'tit Train du Nord.

MISE EN VALEUR DE LA HAUTE RIVIÈRE ROUGE

La haute rivière Rouge est reconnue pour son grand potentiel récréotouristique, tant aux niveaux régional, provincial qu'international, sa grande utilisation et sa localisation stratégique dans la MRC d'Antoine-Labelle. Ainsi les municipalités de la vallée de la Rouge, accompagnées de la MRC d'Antoine-Labelle, de Plein Air Haute Rouge et de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBVRNS), souhaitent étudier les potentiels de mise en valeur.

Réalisations 2018

- + Accompagner Plein Air Haute-Rouge dans la réalisation d'une étude de caractérisation pour la mise en valeur de la haute rivière Rouge effectuée par la firme L'Enclume.

Orientations 2019

- + Accompagner Plein Air Haute-Rouge dans la réalisation d'un plan de développement de la rivière Rouge effectué par la firme L'Enclume;
- + Accompagner Plein Air Haute-Rouge dans leurs démarches d'analyses de parcours terrain effectuées par la Fédération québécoise du canot et du Kayak (FOCK).

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La *Loi sur la qualité de l'environnement* exige que les MRC établissent un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et en fassent la révision tous les 5 ans. Le rôle de ce plan est de dresser un portrait régional de la gestion des matières résiduelles, déterminer des orientations et des objectifs en respect de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et identifier les moyens et les actions à mettre en œuvre.

Pour la MRCAL, la mise en œuvre est assurée par les deux régies présentes sur le territoire, soit la régie intermunicipale des déchets de la Lièvre (RIDL) et la régie intermunicipale des déchets de la Rouge (RIDR). Les deux régies sont mandatées afin d'assurer une gestion efficace des matières résiduelles et ainsi être éligibles aux deux programmes de récompenses aux bonnes performances des municipalités à cet effet :

- + Redevances à l'élimination – Montant versé par le MELCC aux municipalités pour la mise en œuvre du PGMR. Plus d'argent remis aux municipalités qui génèrent le moins de déchets;
- + Régime de compensation pour la collecte sélective – Montant versé par RECYC-QUÉBEC pour financer la collecte des matières recyclables. Plus d'argent versé aux municipalités qui récoltent le plus de matières recyclables. Les municipalités les moins performantes se font couper une partie de leur compensation.

Réalisations 2018

- + Assurer les suivis des actions visées par le plan de gestion des matières résiduelles, en collaboration avec les régies intermunicipales des déchets.

Orientations 2019

Révisé en 2016, le PGMR conjoint entre les MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut poursuit ses actions jusqu'en 2020, en plus de réaliser les actions suivantes :

- + Voir à la mise en place d'actions visant la réduction de l'utilisation du plastique sur le territoire;
- + Assurer le suivi du projet FARR d'agent de sensibilisation.

FONDATION DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE POUR L'ENVIRONNEMENT

Créée en 1996 grâce à un crédit mis à la disposition de la MRC par Hydro-Québec, la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement a pour but de promouvoir la protection, l'amélioration et la mise en valeur de l'environnement sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle. Ainsi, chaque année, des subventions sont remises pour des projets à caractère environnemental. L'évaluation des projets est effectuée par les membres du conseil d'administration.

Réalisations 2018

- + Procéder à l'examen de la Caravane de l'environnement suivant les objectifs et les besoins des partenaires;
- + Réviser le cadre d'analyse et des modalités d'attribution des aides financières de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement.

Projets financés en 2018

Nom du projet	Promoteur	Coûts estimés	Subvention accordée
Protégeons ce que nous apprécions : projet de signalisation	Association de protection du Lac-des-Îles	17 727 \$	2 000 \$
Agrandissement et animation du jardin communautaire de Lac-Saguay	Municipalité de Lac-Saguay	4 798 \$	650 \$
Plan de protection et de valorisation du Parc le Renouveau Rosaire-Sénéchal de Nomingue	Municipalité de Nomingue	8 164 \$	1 795 \$
Revitalisation de la bande riveraine au quai public sur le petit lac Kiamika	Municipalité de Chute-Saint-Philippe	4 222 \$	1 555 \$
Brigade verte	Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre	2 000 \$	1 500 \$
Campagne de sensibilisation sur le compostage	Régie intermunicipale des déchets de la Rouge	28 782 \$	2 000 \$
		Total	9 500 \$

Caravane de l'environnement

L'année scolaire 2017-2018 marquait la 10^e année de déploiement de la Caravane dans les écoles de la Commission scolaire Pierre-Neveu (CSPN). Pour une 5^e année, la Fondation de la MRC a signé une entente avec le COBALI pour la coordination des activités, permettant ainsi d'étendre les activités. Pour la saison 2017-2018, les groupes visités par la Caravane de l'environnement étaient uniquement ceux des écoles primaires de la CSPN. Ainsi, la Caravane a réalisé :

- + 109 groupes rencontrés pour un total de 1 816 élèves;
- + 10 capsules éducatives écrites ont été publiées dans le journal Le Courant des Hautes-Laurentides;
- + 20 capsules éducatives audio ont été diffusées à la radio de CFLO FM.

Orientations 2019

- + Maintenir le programme d'aide financière par la remise de subvention pour des projets à caractère environnemental;
- + Présenter la nouvelle grille d'analyse et des modalités d'attribution des aides financières aux membres de la Fondation de la MRC d'Antoine-Labelle pour l'environnement.

PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT

En vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*, la MRC d'Antoine-Labelle a conclu une entente avec la Société d'habitation du Québec (SHQ) visant l'administration de quatre programmes qui répondent aux besoins en habitation sur le territoire.

Poursuivant l'objectif de faire bénéficier des propriétaires d'établissements commerciaux sur son territoire, la MRCAL a choisi d'administrer le nouveau programme *Petits établissements accessibles* visant à améliorer l'accessibilité des personnes handicapées ou à mobilité réduite aux petits centres d'affaires, commerciaux et communautaires qui ne sont pas soumis à une obligation légale en matière d'accessibilité aux personnes handicapées. La SHQ, instigatrice de cette nouveauté, évalue les dossiers des propriétaires ou locataires de bâtiments admissibles afin d'accorder les aides financières pouvant aller jusqu'à 15 000 \$. Dans le cadre de ce programme, la SHQ dispose d'un budget provincial de 8 M\$ jusqu'en mars 2023 pour la réalisation des projets. Le tableau illustré ci-dessous montre toutefois qu'en date du 31 décembre 2018, aucune demande n'a été adressée à la MRCAL pour ce programme.

La MRCAL administre également les programmes Réno-Région (PRR), d'adaptation de domicile (PAD) et pour les résidences endommagées par la pyrrhotite (PYRR).

Réalisations 2018

Programmes	2016-2017		2017-2018		2018-2019	
	Montants	Dossiers	Montants	Dossiers	Montants	Dossiers
PAD	162 524,58 \$	24	120 801,86 \$	21	124 831,17 \$	8
PRR	401 313,15 \$	43	440 595,15 \$	44	464 240,00 \$	43
PYRR	0,00 \$	0	65 734,01 \$	1	107 676,18 \$	2
PEA	–	–	–	–	0,00 \$ *	0

* La SHQ octroi du financement sur réception de demandes. Pour l'année 2018, aucune demande n'a été émise pour ce nouveau programme.

Orientations 2019

- + Poursuivre la gestion des programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat, sur réception des budgets du gouvernement du Québec;
- + Promouvoir le nouveau programme PEA;
- + Conclure un nouveau mandat avec un inspecteur accrédité à la suite de la fin du contrat actuel prévu le 31 mars 2019.

VENTE POUR NON PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

En vertu du code municipal du Québec, la MRC d'Antoine-Labelle procède à la vente d'immeubles pour non-paiement des taxes pour les municipalités situées sur son territoire, à l'exception de la Ville de Mont-Laurier. Comme requis par la loi, c'est la municipalité qui dresse, dans un premier temps, la liste des priorités qui seront mises en vente. Ensuite, la MRC agit à titre de mandataire dans le processus de mise en vente.

Réalisations 2018

La vente de propriétés s'est tenue le 10 mai 2018 à la salle des Préfets de la MRC :

- + 62 dossiers inscrits à la liste;
- + 26 propriétés vendues.

Orientations 2019

- + Pour l'année 2019, la MRC poursuivra la coordination du processus de ventes pour non-paiement de l'impôt foncier.

SOUTIEN AUX ORGANISMES

Chaque année, la MRC d'Antoine-Labelle soutient divers projets et organisations locales, régionales et supra-régionales via différents fonds disponibles, tant par le budget de la MRC que par le budget des territoires non organisés.

Réalisations 2018

Contributions / subventions 2018 excluant les projets culturels	
Bureaux d'information touristique	14 000 \$
Bureau du cinéma et de la télévision de la région des Laurentides	3 250 \$
Caravane de l'environnement	10 000 \$
Centre collégial de Mont-Laurier (centre de simulation)	7 500 \$
Comité action-persévérance	4 000 \$
Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre	8 000 \$
Conseil de développement de l'excellence sportive des Laurentides	4 600 \$
Conseil régional en environnement des Laurentides	5 000 \$
Entretien des chemins (TNO)	28 904 \$
Fondation de la MRCAL pour l'environnement	7 000 \$
Formation DAFA	2 479 \$
Maison Lyse-Beauchamp	4 000 \$
Organisme de bassin versant des rivières Rouge, Petite nation et Saumon	1 000 \$
Parc régional Poisson Blanc	50 000 \$
Parc régional Montagne du Diable	50 000 \$
Parc régional Réservoir Kiamika	50 000 \$
Plan de développement de la zone agricole	50 000 \$
Programmes des ponts et traverses (TNO)	38 625 \$
Réseau VHR	40 000 \$
Salon du livre de Notre-Dame-du-Laus	4 000 \$
Sentier Coureur des bois (VHR)	10 000 \$
Société d'aménagement et de gestion environnementale 31 miles	500 \$
Table forêt Laurentides	500 \$
Transport adapté et collectif Antoine-Labelle	39 550 \$
Total	432 908 \$

Orientations 2019

Pour l'année 2019, la MRCAL souhaite maintenir son soutien aux organismes. Actuellement plusieurs partenariats sont maintenus pour assurer une continuité de divers projets. En 2019, d'autres partenariats pourraient s'ajouter à ceux-ci. Ont été confirmés :

- + Ententes sectorielles en économie sociale, agroalimentaire ainsi qu'avec le Bureau du cinéma et de la télévision de la région des Laurentides;
- + Maison de l'entrepreneur (via le CLD).

PARTENARIATS

Afin d'appuyer et de soutenir des projets de développement régional, la MRC d'Antoine-Labelle bâtit des partenariats pouvant soutenir l'organisation dans son rôle.

CLD de la MRC d'Antoine-Labelle

Réalisations 2018

La MRC et le CLD d'Antoine-Labelle ont procédé à la refonte de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, ayant pour objectif d'améliorer les milieux de vie des communautés de la MRC d'Antoine-Labelle et, par conséquent, d'améliorer la qualité de vie de ses citoyens. Cette amélioration se traduit, entre autres, par le développement de projets à caractère social, communautaire, culturel et économique, par l'accès à des services et des espaces de qualité, ainsi que par le respect de l'environnement. Ainsi, le CLDAL a été mandaté afin de :

- + Revoir les critères d'admissibilité des projets et la grille d'évaluation des dossiers déposés dans le cadre de la politique;
- + Lancer un appel de projets et procéder à l'évaluation des projets retenus avec le comité en place.

Orientations 2019

- + Procéder à l'appel de projets 2019 pour la Politique de soutien aux projets structurants de la MRC d'Antoine-Labelle.

Zone Emploi d'Antoine-Labelle

Réalisations 2018

Devant l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre, la MRCAL souhaite développer un partenariat avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle, l'un des experts en matière d'employabilité sur le territoire. Ainsi, suivant des sommes mises à la disposition de la MRCAL, celle-ci s'est associée à Zone Emploi afin de :

- + Mettre sur pied un projet qui répond à un enjeu en matière d'employabilité.

Orientations 2019

- + Assurer les suivis quant au développement du projet en employabilité.

Comité Vigie Santé

Réalisations 2018

L'accessibilité aux soins de santé est et demeurera une priorité pour la MRC d'Antoine-Labelle. Ainsi, la MRCAL a réalisé des actions en ce sens en 2018 :

- + Partager les besoins et préoccupations en matière de soins de santé au CISSS des Laurentides;
- + Participer à la mise sur pied d'un comité Vigie Santé.

Orientations 2019

- + Maintenir les échanges avec le CISSS des Laurentides et poursuivre le partage des besoins et des préoccupations en matière de soins de santé;
- + Poursuivre la représentation de la MRCAL au sein du comité Vigie Santé.

Ingénierie

Depuis juin 2018, la mise en place du service d'ingénierie à la MRC d'Antoine-Labelle contribue à l'amélioration de la planification, de la gestion et de la réalisation des travaux de génie civil sur le territoire par son accompagnement auprès des municipalités. De plus, le service planifie et gère les travaux du P'tit Train du Nord, en plus de coordonner le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM). Les principaux avantages sont l'amélioration des connaissances des infrastructures municipales ainsi que des programmes d'aide financière, le développement local et régional d'expertise, le support et le transfert de connaissances entre les municipalités, de même qu'une meilleure gestion, réalisation et estimation des coûts des projets. En plus de la MRC d'Antoine-Labelle, ce sont 13 municipalités du territoire ayant adhéré à ce partenariat en 2018.

Réalisations 2018

- + Mettre en commun d'un service d'ingénierie à la MRC d'Antoine-Labelle pour les municipalités signataires;
 - + Compléter une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour la mise en commun du service d'ingénierie en milieu municipale;
 - + Obtenir une aide financière de 50 000 \$ du MAMOT pour la mise en commun d'équipements, d'infrastructures, de services ou d'activités en milieu municipal;
 - + Rédiger une entente relative à la fourniture de services d'ingénierie et d'expertise technique par la MRCAL – 13 municipalités signataires au cours de l'année 2018;
 - + Procéder au recrutement d'un ingénieur régional en charge et démarrage du nouveau service;
 - + Procéder au recrutement d'un technicien en génie civil;
- + Élaborer un guide de gestion des priorités du service en établissant les critères d'évaluation des projets;
- + Monter les programmations 2018 et 2019 du service d'ingénierie;
- + Visiter les infrastructures routières et municipales des municipalités signataires;
- + Élaborer une planification triennale 2019-2021 des travaux de voirie locale de plusieurs municipalités signataires;
- + Lancer un appel d'offres de services professionnels pour la réalisation d'avant-projet;
- + Lancer un appel d'offres de services professionnels et démarrage de la rédaction du Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM);
- + Élaborer la planification triennale 2018-2020 des travaux sur Le P'tit Train du Nord;
- + Rédiger le devis technique, lancer l'appel d'offres et procéder à la surveillance pour la réalisation de travaux de réfection de chaussée sur le P'tit Train du Nord.

Orientations 2019

La mission globale que s'est donnée le service d'ingénierie de la MRC d'Antoine-Labelle est d'améliorer le niveau de service des infrastructures municipales sur son territoire. Afin de répondre aux nombreux besoins des 13 municipalités signataires, tout en s'assurant d'une saine gestion des disponibilités, le service a élaboré une programmation complète des projets à prioriser en 2019. En misant sur le développement d'une équipe compétente dotée d'une grande expertise technique, le service compte établir un partenariat durable avec les municipalités. Ainsi, le début de l'année marquera l'arrivée en poste d'un technicien en génie civil.

Projets programmés :

- + Rédaction du PISRMM – accompagnement et gestion du projet;
- + Appel d'offres de services professionnels pour divers projets en infrastructures municipales – étude d'avant-projet, étude de faisabilité, plan d'aménagement, plans et devis techniques, etc.;
- + Planification, étude et diagnostic de travaux divers – dépôt à neige, purges sur réseau d'aqueduc, étude de modifications de tracé de route, étude de correction de courbe, analyse d'une problématique d'inondation et de stabilité de rive, etc.;
- + Relevés et mesurage terrain sur le réseau de routes locales;
- + Élaboration de plans et devis techniques pour la réfection des routes locales et demandes d'aide financière pour la réalisation des travaux auprès du ministère des Transports (MTQ);
- + Élaboration de plans et devis techniques pour les travaux d'infrastructures municipales – remplacement des terrains de tennis, vidage des boues septiques, remplacement de ponceaux, etc.

Aménagement du territoire et urbanisme

Les activités et responsabilités du service de l'aménagement du territoire (SAT) couvrent un large éventail de domaines touchant directement ou indirectement au façonnage des milieux de vie. Ainsi, les décisions, orientations et actions menées par le SAT visent principalement à assurer un développement cohérent, durable et propre aux éléments caractérisant notre territoire et aux citoyens qui l'habitent.

Réalisations 2018

Schéma d'aménagement en vigueur

Le schéma d'aménagement et de développement (SAD) est le document de planification qui établit les lignes directrices de l'organisation physique du territoire d'une MRC. Ainsi, chaque année, la MRC est appelée à se prononcer sur le respect des différents projets, qu'ils soient de nature locale ou régionale, en fonction des modalités incluses au SAD. Dans le cadre du SAD, la MRC a réalisé les actions suivantes :

- + Compléter une modification dans la municipalité de Mont-Laurier;
- + Entamer deux modifications, une dans les territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) et l'autre au Parc régional réservoir Kiamika (PRRK).

Schéma d'aménagement et de développement révisé

Depuis 2012, la MRC a entamé la révision de son schéma d'aménagement de 2^e génération. La révision d'un tel document entraîne plusieurs heures de travail et de rencontre. En 2018, la MRC a réalisé les actions suivantes :

- + Compléter trois nouveaux chapitres concernant les territoires d'intérêts, les territoires de contraintes et la culture;
- + Entamer l'étude et l'écriture des chapitres portant sur l'agriculture, l'environnement, la gestion du territoire public et les ressources naturelles;
- + Coordonner les cinq rencontres de la commission d'aménagement;
- + Assurer un suivi et participer aux rencontres régionales portant sur les projets de nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT);

Entente urbanisme

Depuis plus de 20 ans existe une entente ayant pour objectif la réalisation de travaux spécifiques par l'octroi de mandats par les municipalités à la MRC :

- + Réaliser 8 mandats relatifs à l'entente en urbanisme. On note que les municipalités membres se dotent davantage d'outils discrétionnaires (usages conditionnels; projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble).

Réglementation régionale d'abattage d'arbres en forêt privée

Le règlement 296 de la MRCAL oblige les propriétaires de lots forestiers à obtenir un certificat d'autorisation lors de travaux d'abattage d'arbres dont le volume annuel prévu excède 100 mètres cubes. La réglementation prévoit aussi les dispositions applicables au prélèvement autorisé selon les essences et le type de peuplement. Ainsi, tout au long de l'année, les inspecteurs régionaux sillonnent le territoire et s'assurent du respect de ces dispositions, et ce, afin d'assurer une exploitation saine de nos forêts et la préservation de notre patrimoine forestier régional. Pour l'année 2018, les actions à cet effet ont été :

- + Émettre 119 permis pour la réalisation de travaux d'aménagement forestier en forêt privée;
- + Inspecter 180 propriétés aux fins de vérification du respect de la réglementation et des permis délivrés;
- + Émettre 8 constats d'infraction pour le non-respect de la réglementation;
- + Rédiger 30 avis d'infraction suite à la constatation d'irrégularités.

Gestion des cours d'eau

Le règlement 310 a pour principal objet de régir toute matière relative à l'écoulement des eaux situées sur le territoire de tenure privée de la MRC. Une *Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC* a été adoptée en novembre 2008 mettant en place le cadre d'intervention. Finalement, une *Entente relative à la gestion des cours d'eau et à la réalisation de travaux de nettoyage* est renouvelée aux trois ans. Cette entente encadre les services de gestion de certains travaux et d'application des règlements relatifs aux cours d'eau. En 2018, la MRC a réalisé les actions suivantes :

- + Assurer un suivi sur les interventions de nettoyage de cours d'eau réalisées par les municipalités et soutenir celles-ci dans cette responsabilité;

- + Procéder à deux demandes d'intervention auprès des instances gouvernementales visant la réalisation de travaux dans un cours d'eau (entretien et aménagement);

Gestion du territoire public

En vertu de diverses ententes conclues avec le gouvernement du Québec, la MRC a acquis, au fil des années, plusieurs responsabilités relatives à la gestion des terres publiques et aux ressources qu'on y retrouve. Outre la gestion et les responsabilités liées aux baux de villégiature et aux divers droits et autorisations sous sa gestion (sentiers VHR, érablières, parcs, sentiers, etc.), la MRC a également procédé, en 2018, à des travaux forestiers sur le territoire public intramunicipal (TPI).

- + Déposer et approuver par le MFFP la planification forestière des TPI;
- + Finaliser quatre chantiers forestiers totalisant 23 000 m³ de bois;
- + Poursuivre les projets de développement acéricole;
- + Affichage de 40 occupants sans droits.

Acériculture

- + Implanter un projet acéricole sur TPI dans les secteurs de Lac-Saguay et de Rivière-Rouge visant à développer un contingent de 25 000 entailles obtenu en 2017 par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec dans le volet relève;
- + Élaborer un projet d'analyse géomatique du potentiel acéricole sur les territoires des MRC d'Antoine-Labelle, des Laurentides, d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Mirabel en regroupant les critères essentiels à l'implantation d'une entreprise acéricole (nombre d'entailles disponibles, densité des entailles, historique, disponibilité du réseau électrique, chemins d'accès, contraintes du territoire, etc.) dans le cadre d'un projet FARR;
- + Déposer une demande d'aide financière au MAPAQ pour la réalisation d'un projet de développement d'une banque de terres à vocation acéricoles pour le déploiement d'une filière spécialisée dans la MRCAL.

Territoires non organisés (TNO)

En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC agit au même titre qu'une municipalité locale dans les territoires non municipalisés. À ce titre, le rôle du service de l'aménagement du territoire comprend :

1. Inspection et visite terrain sur un territoire de plus de 10 000 km²;
2. Coordination, inspection, gestion et entretien des neuf lieux d'enfouissement en territoire isolé (LETI) et cinq lagunes de boues de fosses septiques (adjacents aux LETI);
3. Collaboration avec le MFFP dans l'encadrement réglementaire des territoires fauniques structurés (ZECS et Pourvoires);
4. Suivi régulier et relevés sur les fermetures de ponts et de chemins par le MFFP;
5. Participation financière pour la réfection et l'entretien du réseau multiresource stratégique.

En 2018, la MRC a donc posé les actions suivantes :

- + Mettre en œuvre le projet SUMI en collaboration avec le service de sécurité incendie de la MRCAL (détails du projet en page 10);
- + Procéder à l'agrandissement d'un lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) – dépôt Adonis;
- + Émettre 48 permis pour la réalisation de divers travaux;
- + Inspecter 61 propriétés relativement aux permis délivrés;
- + Inspecter 63 propriétés à des fins de visites des dossiers d'évaluation;
- + Émettre 18 avis d'infraction en lien avec la réglementation d'urbanisme.

Plan de développement de la zone agricole (PDZA)

Lancé en avril 2015, l'objectif de ce plan est de mettre en valeur les activités et le potentiel de la zone agricole tout en favorisant un développement responsable et durable sur le territoire. La concertation entre la MRC, le CLD d'Antoine-Labelle et la SADC d'Antoine-Labelle a permis l'embauche d'une ressource dédiée à la mise en œuvre de ce plan.

- + Déployer L'ARTERRE un service de maillage axé sur l'accompagnement et le jumelage entre aspirants-agriculteurs et propriétaires de terres, de bâtiments agricoles ou agriculteurs sans relève identifiée. L'objectif est d'assurer et de contribuer à l'occupation du territoire agricole ainsi qu'au maintien du dynamisme de ce secteur;
- + Compléter les 14 inscriptions de propriétaires ou aspirants agriculteurs dans le projet L'ARTERRE et les ajouter au répertoire des offres.

Parcs régionaux

Les parcs régionaux de la MRCAL ont été créés selon les pouvoirs que lui concède la *Loi sur les compétences municipales*. En vertu de ce cadre légal, la MRC est signataire des ententes d'exploitations des parcs avec différents ministères provinciaux. Par ailleurs, la mise en œuvre de la planification de ces parcs est confiée à des organismes gestionnaires à but non lucratif. Une des responsabilités de la MRC est donc d'assurer le suivi de la planification établie dans chacun des parcs, en plus de jouer le rôle de personnes ressources.

- + Octroyer une somme de 50 000 \$ à chacun des parcs pour la gestion de leurs activités;
- + S'assurer du respect du contenu des ententes;
- + Approuver les rapports et les planifications annuels de chacun des parcs;
- + Participer au conseil d'administration des organismes gestionnaires;
- + Faire le lien entre ces organismes, les municipalités concernées et les ministères impliqués;
- + S'assurer du suivi de la planification prévue au Plan d'aménagement et de gestion (PAG) du parc;
- + Offrir un soutien technique en géomatique et cartographie.

Orientations 2019

Schéma d'aménagement et de développement révisé

- + Procéder à l'adoption du règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé en lien avec les territoires incompatibles avec l'activité minière et lancer un processus de consultation publique;
- + Finaliser le premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé (3^e génération).

Plan régional des milieux humides

L'adoption par le gouvernement de la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques (LCMH)*, en juin 2017, exige aux MRC de se doter de plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH). Les MRC ont un délai de cinq ans pour procéder à la réalisation et à l'adoption d'un tel document.

- + Démarrer le nouveau mandat de rédaction d'un plan régional des milieux humides. Pour le moment, la MRCAL demeure en attente de détails supplémentaires quant aux modalités de financement d'une telle planification, des sommes ayant été annoncées au cours des derniers mois par le gouvernement du Québec.

Terres publiques intramunicipales (TPI)

- + Réaliser des projets de mise en valeur innovateurs sur les TPI;
- + Mettre en œuvre le projet de développement d'une banque de terres à vocation acéricoles, sous réserve de l'octroi du financement par le MAPAQ;
- + Procéder à la planification forestière;
- + Évaluer les opportunités acéricoles.

Baux de villégiature

- + Planifier le projet de développement de la villégiature et obtention des autorisations gouvernementales;
- + Procéder à la restauration de deux sablières;
- + Bonifier le suivi et le contrôle des sablières sous gestion de la MRC.

Territoires non organisés (TNO)

- + Aménager le lieu d'enfouissement en territoire isolé (LETI) Adonis et entamer les procédures pour la réalisation d'un nouvel emplacement.

Réglementation régionale en territoire public

- + Rédiger un projet de règlement visant à encadrer le camping en territoire public en y désignant, entre autres, les zones sensibles où ce type d'activité devrait être proscrit et où il pourrait générer des conflits d'usage à proximité du territoire privé;
- + Rédiger un projet de règlement visant à officialiser les pouvoirs de la MRC en termes de gestion du camping sur les territoires publics situés dans les parcs régionaux.

Parcs régionaux

- + Poursuivre le financement à chacun des parcs;
- + Participer aux conseils d'administration, s'assurer du respect des ententes, des suivis de planification et approuver les rapports;
- + Poursuivre le lien entre les organismes gestionnaires des parcs, les municipalités concernées et les ministères impliqués;
- + Maintenir l'offre de soutien technique en géomatique et cartographie.

Gestion intégrée des ressources naturelles

Mise en place par la MRC d'Antoine-Labelle en août 2015, le service de gestion intégrée des ressources naturelles (SGIRN) a pour principal mandat la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF). Par ce programme, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), délègue aux MRC des responsabilités en regard à la gestion intégrée des ressources en territoire forestier.

Le PADF vise l'atteinte de deux principaux objectifs. La MRC assure d'abord la coordination des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT), afin de documenter les différents enjeux reliés à l'aménagement forestier et mener les consultations publiques à l'égard des Planifications d'aménagement forestier intégré (PAFI) pour les volets tactiques et opérationnels.

Elle soutient ensuite la réalisation des travaux d'aménagement forestier en territoire public intramunicipal (TPI) et en forêts privées, ainsi que le maintien et l'amélioration du réseau de chemins multiusages sécuritaire pour les divers utilisateurs. La MRC assure également un accompagnement des initiatives favorisant les aménagements forestiers et la mise en valeur des ressources forestières.

Réalisations 2018

Renouvellement de l'entente de fourniture de services professionnels

- + Reconduction de l'entente de délégation du PADF avec le MFFP et de l'entente de fourniture de services professionnels avec les MRC d'Argenteuil, des Laurentides et des Pays-d'en-Haut;
- + Renouvellement de l'équipe de travail et son appropriation des dossiers;
- + Adoption du plan d'action pour l'année d'opération 2018-2019.

Tables de gestion intégrée des ressources et du territoire

Les tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) sont mises en place dans le but d'assurer la prise en compte, dans la planification forestière, des intérêts et des préoccupations des personnes et organismes touchés par les activités d'aménagement forestier. Le territoire de la région des Laurentides est fractionné en deux TGIRT (sud et nord) qui correspondent aux unités d'aménagement forestier (UA). La TGIRT Sud regroupe les UA 064-52 et 061-51, la TGIRT Nord l'UA 064-71. En 2018, le SGIRN a tenu huit TGIRT afin de :

- + Identifier les objectifs locaux d'aménagement durable des forêts;
- + Renouveler les mandats des membres de la TGIRT;
- + Définir un réseau routier multiusage prioritaire (RRMUP) afin de mieux planifier l'accès au territoire public et l'entretien des chemins;
- + Échanger sur les territoires incompatibles à l'activité minière TIAM;
- + Commenter la sélection des nouveaux milieux humides d'intérêt à protéger;
- + Faire le bilan des consultations publiques des PAFI;
- + Commenter les projets de fermeture de chemins par l'installation d'un pontage temporaire;
- + Convenir d'un plan de travail sur les enjeux d'aménagement forestier;
- + Collaborer à l'adoption des mesures d'harmonisation des usages des chantiers;
- + Participer à l'élaboration de la stratégie régionale de production de bois en vue des PAFI 2023;
- + Recueillir des informations sur différents sujets reliés à l'aménagement forestier;
- + Réaliser un sondage auprès des membres sur la satisfaction des mesures d'harmonisation des usages convenus en TGIRT;
- + Permettre les échanges entre les utilisateurs concernés afin de convenir, dans une entente, des mesures d'harmonisations opérationnelles adaptées aux conditions propres à chaque chantier.

Planification forestière, organisation et coordination des consultations publiques

À titre de responsable de la délégation du MFFP pour la région des Laurentides, la MRC d'Antoine-Labelle organise et mène les consultations publiques sur les *Planifications d'aménagement forestier intégré tactiques* (PAFI-T) et les *Planifications d'aménagement forestier intégré opérationnel* (PAFI-O) préparées par le ministère pour chaque UA, en plus d'assurer les tâches découlant de ces consultations.

- + Présenter le PAFI-T pour la période 2018-2023 :
 - + La description du territoire;
 - + Les enjeux forestiers du territoire;
 - + Les stratégies d'aménagement forestier;
 - + Les possibilités forestières.
- + Consulter la mise à jour du PAFI-O conformément au PAFI-T, notamment pour y intégrer progressivement de nouveaux secteurs d'intervention où sont planifiés :
 - + La récolte de bois;
 - + La voirie forestière des bénéficiaires de garantie (BGA);
 - + La réalisation de travaux d'aménagement forestier (non commerciaux);
 - + Les mesures d'harmonisation des usages retenues par le ministère.
- + Publier les rapports mettant en lumière les intérêts, les préoccupations et les solutions proposées en lien avec le PAFI-T et le PAFI-O;
- + Participer aux rencontres d'un comité ciblé lorsqu'un chantier proposé se situe à proximité d'un lieu habité. Ce comité est formé de la municipalité locale concernée afin d'identifier les enjeux particuliers générés par ce chantier forestier et de proposer des mesures d'harmonisation des usages et opérationnelles avec l'industriel forestier impliqué;
- + Mettre à jour les cartes interactives et des calendriers de travaux sur le site web de la MRCAL.

Interventions ciblées

La MRCAL assure l'administration et le suivi du volet Interventions ciblées lié à l'aménagement forestier, du PADF.

- + Lancer un appel de projets concernant les interventions ciblées sur l'ensemble du territoire des Laurentides;
- + Procéder à la formation et aux rencontres des trois comités de priorisation pour valider et émettre les recommandations sur les projets soumis;
- + Assurer le suivi des projets sélectionnés dans le cadre du PADF 2018.

Orientations 2019

- + Actualiser les TGIRT afin de respecter les nouvelles orientations;
- + Tenir des consultations publiques des PAFI-O des trois UA des Laurentides;
- + Coordonner des rencontres entre les responsables et les partenaires des différents projets du plan de travail des TGIRT des Laurentides;
- + Élaborer et présenter un bilan de la planification annuelle et du registre annuel des projets d'interventions ciblées au MFFP;
- + Réaliser la planification annuelle en vue de l'obtention de l'enveloppe budgétaire prévue pour soutenir les activités de la TGIRT, l'organisation de consultations publiques et faire le nouvel appel de projets d'interventions ciblées.

Évaluation foncière

C'est le service de l'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle qui est en charge de la confection et de la mise à jour des rôles fonciers des municipalités conformément à la loi. Le service d'évaluation gère 35 803 dossiers.

Réalisations 2018

Rôles d'évaluation

- + Procéder à l'embauche de nouveaux techniciens permettant le maintien du rendement connu au cours de l'année 2017;
- + Procéder à la migration de nouveaux logiciels informatiques et à la formation en vue de son utilisation prochaine;
- + Compléter la révision et le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Mont-Laurier, Lac-des-Écorces et Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles;
- + Lancer un appel d'offres pour les services professionnels d'une nouvelle firme de procureurs.

10 608

nouvelles évaluations

2 100

mutations

2 200

changements d'adresse

5 500

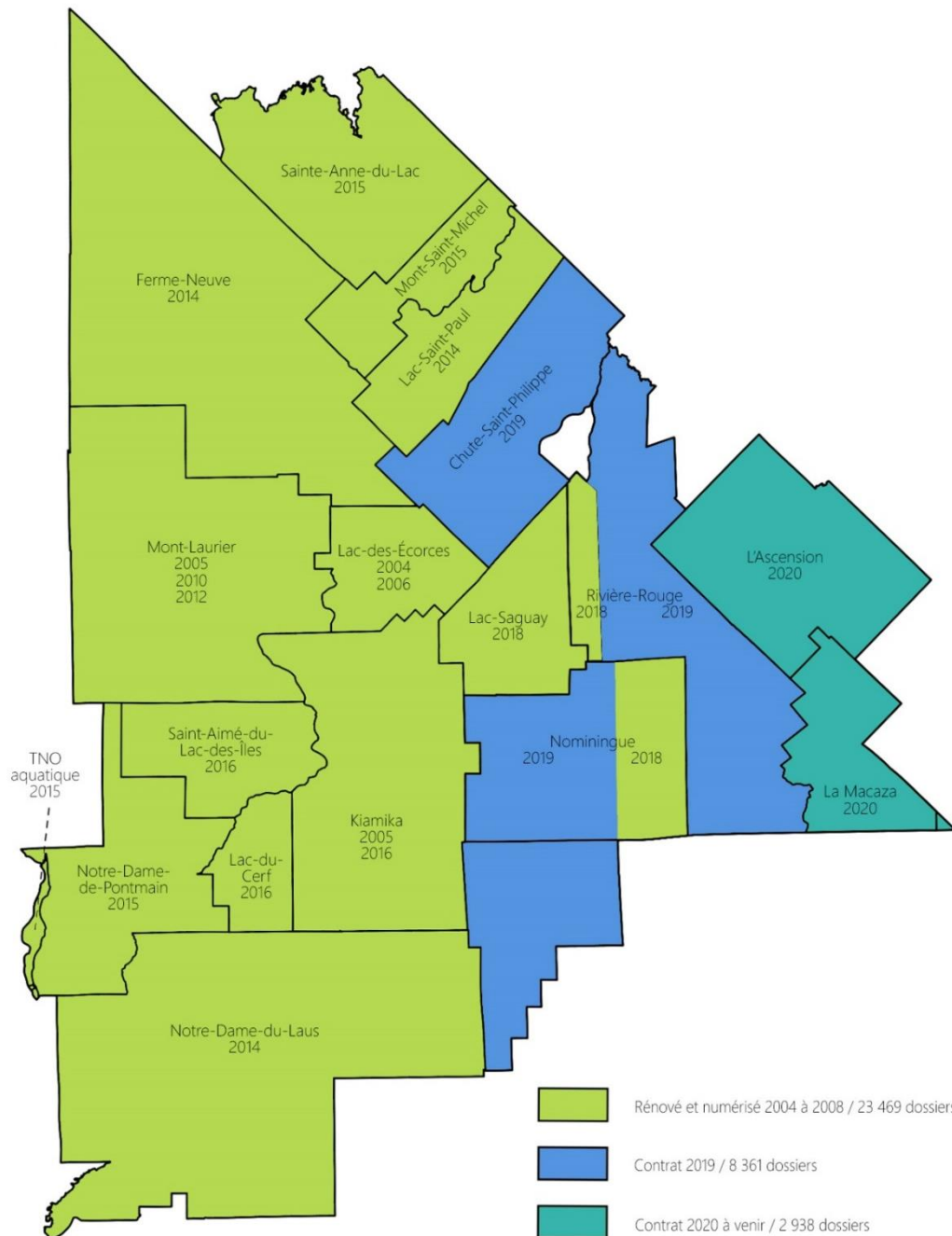
visites de propriétés

220

demandes de révision

Réforme cadastrale

- + Traiter les dossiers de certaines réformes cadastrales des municipalités de Lac-Saguay, Rivière-Rouge, Nomingue et le TNO du lac Ernest. Dû à des problèmes de nature informatique, ce projet a été reporté, en partie, en 2019.



Orientations 2019

Ressources humaines

- > Réorganiser la direction du service d'évaluation et mettre en place de nouvelles procédures;
- > Organiser le travail avec la nouvelle firme de procureurs;
- > Procéder à l'embauche d'un nouveau technicien permettant l'augmentation des visites connue au cours de l'année 2018;
- > Lancer un appel d'offres pour les services professionnels en évaluation foncière pour les dossiers particuliers.

Rôles d'évaluation

- + Compléter la révision et le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités de Lac-Saint-Paul, Notre-Dame-de-Pontmain, Rivière-Rouge, La Macaza, Lac-Saguay, Ferme-Neuve, Sainte-Anne-du-Lac et les TNO;
- + Réaliser le projet «inspection mobile» non réalisé en 2018.

Réforme cadastrale

- + Effectuer le traitement informatique des dossiers de réformes cadastrales de l'année 2018 et 2019 (sauf en cas de report du MRNF) qui implique 8 361 dossiers;
- + Réaliser les réformes cadastrales des municipalités de Lac-Saguay (traitement informatique), Chute-Saint-Philippe, Nomingue, Rivière-Rouge et le TNO du lac Ernest.

Centre local de développement

Le CLD de la MRC d'Antoine-Labelle a pour mission de valoriser l'entrepreneuriat en façonnant un environnement propice afin d'accroître la prospérité et la richesse collective du territoire. Sa mission est d'être l'organisation référence en matière de conseil en développement économique du territoire de la MRCAL, dû à sa connaissance du tissu économique et à sa relation avec les membres de la communauté entrepreneuriale.

Réalisations 2018

		Nombre de projets créés	Nombre de projets complétés	Nombre d'emplois créés	Nombre d'emplois maintenus	Investissements
Par région	Lièvre Nord	31	24	15	23	418 272 \$
	Lièvre Sud	30	13	1	27	579 725 \$
	MRCAL	21	14	21	2	76 737 \$
	Région de Mont-Laurier	130	74	51	279	13 625 245 \$
	Vallée de la Rouge	50	32	29	28	10 787 389 \$
	TOTAL	262	157	117	359	25 487 368 \$
Par secteur	Commercial	24	11	24	44	12 546 312 \$
	Touristique	76	52	11	17	620 241 \$
	Services	96	59	52	92	6 261 214 \$
	Agroalimentaire	30	17	15	36	857 761 \$
	Manufacturier	36	18	15	170	5 201 840 \$
	TOTAL	262	157	117	359	25 487 368 \$

Fonds local d'investissement (FLI)

La MRC d'Antoine-Labelle confie le mandat de gestion du FLI qui est un portefeuille de capital de risque principalement dédié à la création, la modernisation, l'expansion ou le redressement d'entreprises des secteurs manufacturier, agroalimentaire ou touristique. Le FLI peut être offert sous forme de prêt ou de capital-actions.



Fonds local d'investissement – Relève

Le volet relève du FLI a pour objectif de susciter l'entrepreneuriat sur le territoire et de favoriser la création d'emplois par une aide sous forme de prêt.



Fonds local de solidarité (FLS)

Le FLS est destiné à soutenir financièrement les entreprises en démarrage et en expansion, et ce, principalement dans le but de créer et maintenir des emplois. C'est également un mandat de gestion confié par la MRCAL.



Fonds nouvel entrepreneur (NE)

Le NE a pour objectif de fournir un support technique et financier, sous forme de subvention, aux entrepreneurs désirant créer ou acquérir une première entreprise à but lucratif légalement constituée.



Mesure de Soutien au Travail Autonome (STA)

Le CLD est mandaté par le Centre local d'emploi (CLE) de Mont-Laurier pour livrer la mesure STA d'Emploi-Québec. Cette mesure offre un soutien financier aux prestataires de l'Assurance-emploi et de la Sécurité du revenu qui désirent créer leur propre entreprise.



Fonds d'économie sociale (FES)

Sous forme de subvention, le FES est disponible pour les entreprises d'économie sociale de la MRC d'Antoine-Labelle dont la vocation est d'améliorer les services à la communauté tout en dégagant des bénéfices suffisants permettant d'assurer son propre développement à long terme.



Fonds – Prêt d'honneur

L'objectif du Fonds – Prêt d'honneur est de favoriser l'entrepreneuriat et de créer des emplois en accordant à des entrepreneurs ayant un projet d'entreprise à but lucratif, un prêt sur leur honneur, et ce, sans modalités de remboursement et sans intérêts.



Politique de soutien aux projets structurants

Conformément à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie, le CLD a procédé à un appel de projets. Tous les dossiers ont été analysés par le comité régional de gestion suivant le cadre de gestion adopté au préalable par le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle. Afin d'attribuer les fonds, le comité utilise une grille de pointage, prévue à cet effet, permettant de donner une note aux projets en fonction de leur caractère structurant, durable et essentiel au développement de notre communauté.



Fonds de promotion touristique (INR)

Le Fonds de promotion touristique, issue d'une taxe sur les immeubles non résidentiels (INR), permet de commercialiser l'offre des produits et activités touristiques de la MRC d'Antoine-Labelle dans les marchés hors MRC au Québec, dans les autres provinces canadiennes ainsi qu'à l'international. Unique au Québec, ce fonds, combiné à d'autres sources de financement tels ceux de Tourisme Laurentides, des associations d'affaires des Hautes-Laurentides et des entreprises touristiques de la MRC d'Antoine-Labelle, appuie les initiatives promotionnelles s'inscrivant dans le Plan de développement touristique de la MRC d'Antoine-Labelle.



Orientations 2019

- + Réaliser une planification stratégique pour la période 2020-2023;
- + Créer un plan d'affaires découlant de la planification stratégique;
- + Réorganiser les services pour livrer le plan d'affaires;
- + Poursuivre l'accompagnement d'entrepreneurs;
- + Développer les projets de développement économique :
 - + Développement de connaissances;

- + Conduite de projets d'amélioration de l'environnement d'affaires;
 - + Support à des projets d'amélioration de l'environnement d'affaires.
- + Poursuivre le financement d'entreprises :
 - + Analyse des demandes;
 - + Déboursements et prise de suretés;
 - + Encaissement.
- + Livrer les actions découlant de la politique de projets structurants pour améliorer les milieux de vie de la MRCAL;
- + Faire la promotion et l'accueil touristique du territoire de la MRCAL.

LES ÉQUIPES DE TRAVAIL 2019

Service de l'administration générale de la MRC d'Antoine-Labelle



Mylène Mayer
Directrice générale



Kaven Davignon
Directeur général adjoint



Nicole Laurin
Adjointe à la direction générale,
activités financières



Mélie Lauzon
Adjointe à la direction générale,
activités administratives



Karine Labelle
Secrétaire de direction



Mireille Corbeil
Greffière de la cour municipale



Nancy Mathieu
Greffière adjointe de la cour
municipale



Lise Richard
Commis comptable



Renée Dumoulin
Commis comptable



Johanne Grenier
Secrétaire-réceptionniste



Mathieu Meilleur
Coordonnateur régional en
sécurité incendie



Billie Piché
Coordonnatrice aux
communications



Janie Dumas-Jasmin
Agente de développement
culturel



Christine Gonthier-Gignac
Chargée de projet Internet
haute vitesse



Myriam Gagné
Chargée de projet en
aménagement et développement



Danny Quevillon
Technicien informatique



Yenisey Iznaga-Rodriguez
Concierge

Service d'ingénierie de la MRCAL de la MRC d'Antoine-Labelle



Andrée-Anne Lemieux
Directrice



Marie-Ève Raymond Bélec
Secrétaire



Vincent Lebreton
Technicien en génie civil

Service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle



Jocelyn Campeau
Directeur



Emmanuelle Marcil
Directrice adjointe



Julie Grégoire
Secrétaire



Sylvie Labelle
Secrétaire responsable
des baux de villégiature



Louis Garon
Chargé de projet SADR



Jeanne D'Arc Raymond
Technicienne en urbanisme



Sylvain Bélisle
Inspecteur des TNO



Jeffrey Bélisle
Inspecteur adjoint des TNO



Martin Mayer
Inspecteur adjoint des TNO



Ginette Mann
Technicienne en cartographie



Luc Couture
Technicien en foresterie



Simon Turcotte
Technicien en foresterie et
en gestion du territoire



Nadia Brousseau
Chargée de projet PDZA

Service de gestion intégrée des ressources naturelles de la MRC d'Antoine-Labelle



Claude Dionne
Directeur



Marie-Ève Raymond Bélec
Secrétaire



Arienne Caron-Davault
Chargée de projet PADF

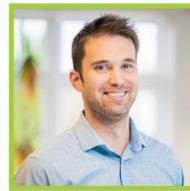


Sylvain Boivin
Technicien en géomatique

Service de l'évaluation foncière de la MRC d'Antoine-Labelle



Guy Quevillon
Directeur



Alexandre Lozeau
Directeur adjoint



Diane Ayotte
Technicienne en évaluation
foncière



Nicole Leduc
Technicienne en évaluation
foncière



Sylvain Racine
Technicien en évaluation
foncière



Roger Quévillon
Technicien en évaluation
foncière



Roger Diotte
Technicien en évaluation
foncière



Marc Courcelles
Technicien en évaluation
foncière



Benoit Robert
Technicien en évaluation
foncière



Benoit Legault
Technicien en évaluation
foncière



Yannick Maurais
Technicien en évaluation
foncière



René Raymond
Technicien en évaluation
foncière



Charly Laurin-Brooks
Technicien en évaluation
foncière



Martin Mayer
Technicien en évaluation
foncière

CLD de la MRC d'Antoine-Labelle



Frédéric Houle
Directeur



Francine Thibault
Adjointe à la direction



Manon Landry
Contrôleur financier



Manon Côté
Agente de développement rural



Annie Mathieu
Agente de développement rural



Luc Lefebvre
Conseiller sénior



Jézabelle Paquin
Conseillère



Frédéric Lapointe
Conseiller



Christine Labrecque
Agente sénior de développement touristique



Billie Piché
Coordonnatrice aux communications



Marie-Pierre Villeneuve
Responsable de l'information touristique



Sylvie Goulet
Préposée à l'information touristique



Luc Bourgeois
Préposé à l'information touristique



Josie-Anne Dion
Préposée à l'information touristique



Sonia Taillon
Préposée à l'information touristique

Le conseil de la MRC

Le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle est composé des maires et mairesses des 17 municipalités du territoire. Le conseil de la MRC a tenu 11 séances régulières en 2018 et en prévoit 10 pour 2019.

- + M. Normand St-Amour, maire de Chute-St-Philippe
- + M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve et préfet
- + M. Michel Dion, maire de Kiamika
- + M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
- + Mme Danielle Ouimet, mairesse de Lac-du-Cerf
- + Mme Francine Asselin-Bélisle, mairesse de Lac-Saguay
- + Mme Colette Quevillon, mairesse de Lac-Saint-Paul
- + Mme Céline Beaugard, mairesse de La Macaza
- + M. Luc St-Denis, maire de l'Ascension
- + M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
- + M. André-Marcel Évêquoz, maire de Mont-St-Michel
- + M. Georges Décarie, maire de Nomingue et préfet suppléant
- + Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain
- + M. Stéphane Roy, maire de Notre-Dame-du-Laus
- + M. Denis Charrette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
- + M. Luc Diotte, maire de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles
- + Mme Annick Brault, mairesse de Sainte-Anne-du-Lac

Le comité administratif

Afin de faciliter la gestion administrative de la MRC, le conseil de la MRC a institué le comité administratif, organe décisionnel constitutif, qui est composé de six (6) élus. Les séances du comité administratif sont publiques. Outre ces séances décisionnelles, les maires et mairesses ou autres représentants municipaux de la MRC sont nommés par le conseil de la MRC sur divers comités ou organisations.

- + M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve et préfet
- + M. Georges Décarie, maire de Nomingue et préfet suppléant
- + M. Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier
- + M. Denis Charrette, maire de la Ville de Rivière-Rouge
- + M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces
- + Mme Francine Laroche, mairesse de Notre-Dame-de-Pontmain

Le bureau des délégués de la MRC

- + M. Gilbert Pilote, maire de Ferme-Neuve et préfet
- + M. Georges Décarie, maire de Nomingue et préfet suppléant
- + M. Pierre Flamand, maire de Lac-des-Écorces

Comités créés en vertu d'une loi ou d'une entente

- + Commission d'aménagement
- + Comité consultatif agricole
- + Comité sécurité publique
- + Table de gestion intégrée des ressources – Nord
- + Table de gestion intégrée des ressources – Sud
- + Comité multiressource des territoires publics intramunicipaux

Comités créés par la MRC

- + Comité culturel
- + Comité de sélection
- + Comité Internet haute vitesse
- + Comité d'évaluation foncière
- + Comité intermunicipal de la cour municipale
- + Comité de suivi du plan de gestion des matières résiduelles
- + Comité du schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- + Comité quant à la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie
- + Comité sur le développement de l'industrie acéricole régionale

Comités externes à la MRC

La MRCAL est également présente au sein de plusieurs organisations dont :

- + CLD d'Antoine-Labelle
- + Zone Emploi d'Antoine-Labelle

- + Conseil de la culture des Laurentides
- + Société d'aide au développement de la collectivité
- + Transport collectif et adapté d'Antoine-Labelle
- + Agence régionale de mise en valeur des forêts privées des Laurentides
- + Parcs régionaux
- + Organismes de bassins versants
- + Comité camping dans les ZEC
- + Table des aînés
- + Loisirs Laurentides
- + Corporation Parc linéaire le P'tit Train du Nord

Le rôle des comités est d'appuyer le conseil dans la prise de décisions. Les comités soumettent des recommandations dans leur champ d'expertise respectif aux membres du conseil de la MRC pour alimenter adéquatement les réflexions et les décisions. En ce sens, la MRC d'Antoine-Labelle tient également à remercier tous les membres des comités externes à l'organisation qui apportent leur expertise et savoir-faire précieux.